

INDICATEUR 2019 DES ÉTATS MORALISATEURS

3^{ème} édition, version française, novembre 2019

Le classement annuel des pays de l'UE en fonction des interdictions sur l'alimentation, l'alcool et le tabac au sens large



Par Christopher Snowdon
Directeur de l'économie des modes de vie, Epicenter



L'Institut économique Molinari (IEM) est un organisme de recherche et d'éducation dont la mission est de favoriser une meilleure compréhension des phénomènes et défis économiques, en les rendant accessibles au grand public. A cet effet, il effectue des recherches scientifiques, organise des cercles de réflexion, édite des publications, propose des formations et toutes formes d'enseignement en ce sens.

Ses travaux contribuent à stimuler l'émergence de nouveaux consensus, en proposant une analyse économique des politiques publiques illustrant l'intérêt de réglementations et de fiscalités plus clémentes.

L'IEM est une organisation à but non lucratif, financée par les cotisations volontaires de ses membres, individus, fondations ou entreprises. Affirmant son indépendance intellectuelle, il n'accepte aucune subvention publique.

Reproduction autorisée à des fins éducatives et non commerciales à condition de mentionner la source.

©2019 Institut économique Molinari

ISBN 978-2-9602387-4-7

Dépôt légal : 4^{ème} trimestre 2019

Contact : postmaster@institutmolinari.org

Site Internet : www.institutmolinari.org

First published by the Institute of Economic Affairs and Epicenter (European Policy Information Center), London in 2019.

INDICATEUR 2019 DES ÉTATS-MORALISATEURS

**Le classement des pays de l'UE en fonction des
interdits sur le tabac au sens large, l'alcool,
l'alimentation et les boissons**

3^{ème} édition, version française, novembre 2019

Par Christopher Snowden, Directeur de l'économie des
modes de vie, Epicenter.

Institut Économique Molinari | Paris-Bruxelles



« Mais arrêtez donc d'emmerder les Français ! Il y a trop de lois, trop de textes, trop de règlements dans ce pays ! On en crève ! Laissez-les vivre un peu et vous verrez que tout ira mieux ! Foutez-leur la paix ! Il faut libérer ce pays ! »

George Pompidou, ancien président de la République, prononce cette phrase un soir de 1966, lors de son passage à Matignon, en réponse à l'inflation législative.

Il s'emporte sur un de ses chargés de mission lui présentant à la signature une pile de décrets. L'homme en question est un jeune fonctionnaire de 34 ans débutant une carrière politique au terme de laquelle il sera élu deux fois président de la République.

SOMMAIRE

LA SPECIFICITE DE LA DEMARCHE	7
L'AUTEUR ET LE PARTENARIAT	7
LE CLASSEMENT ET LES SCORES 2019	8
LES ENSEIGNEMENTS	10
Sur le classement des 7 pays les plus moralisateurs	10
Sur le classement des 7 pays les moins moralisateurs.....	10
Une tendance au durcissement	10
Sur le tabac.....	11
Sur les cigarettes électroniques	11
Sur l'alcool	11
Sur l'alimentation et les boissons.....	12
Les mesures prises par les Etats moralisateurs sont-elles efficaces ?	12
LA METHODE	18
Le suivi des politiques moralisatrices.....	18
Ce qui a changé depuis l'édition 2017	18
ZOOM PRODUITS.....	20
Le tabac	20
Les cigarettes électroniques.....	23
L'alcool.....	25
L'alimentation et les boissons	29
ZOOM PAYS	31
Allemagne.....	31
Autriche	32
Belgique.....	32
Bulgarie.....	33
Chypre	34
Croatie	35
Danemark	35
Espagne	36
Estonie.....	37
Finlande	38
France.....	39
Grèce	41
Hongrie.....	42
Irlande	43
Italie.....	44
Lettonie	44
Lituanie.....	45
Luxembourg.....	46
Malte	47

Pays-Bas.....	48
Pologne.....	49
Portugal.....	50
République Tchèque.....	50
Roumanie.....	51
Royaume-Uni.....	52
Slovaquie.....	53
Slovénie.....	54
Suède.....	55
LISTE DES FIGURES, TABLEAUX ET ZOOMS.....	56
BIBLIOGRAPHIE.....	57
NOTES.....	59
SUR L’AUTEUR ET LES CONTRIBUTEURS.....	61
PUBLICATIONS RECENTES DE L’IEM.....	61

1. LA SPECIFICITE DE LA DEMARCHE

L'État-moralisateur est extrêmement prolifique. Cet indicateur permet de prendre le pouls de cette inflation réglementaire qui nous « veut du bien ». Les pays dont le score est élevé sont les pays les moins tolérants. A l'inverse, des scores faibles caractérisent les pays plus cléments à l'égard de leurs concitoyens.

Cet indicateur inclut toutes les politiques qui visent à dissuader la consommation de produits légaux et imposent des coûts aux consommateurs.

2. L'AUTEUR ET LE PARTENARIAT



Cette étude a été réalisée par Christopher Snowden. Christopher est Directeur de la division économie des modes de vie à l'Institute of Economic Affairs (Londres). Il est expert des questions réglementaires liées aux modes de vie. Son travail a été réalisé en partenariat avec plusieurs *think tank* européens, dont l'Institut économique Molinari.

L'Institut a souhaité s'associer à cette étude, qui est l'une des plus exhaustives en la matière, avec plus de 30 notations pour les 28 pays de l'Union européenne, soit 1 000 points de comparaison. Il s'agit d'un baromètre particulièrement utile pour suivre, d'année en année, l'évolution des politiques comportementales dans l'Union européenne.

Le présent document est une adaptation de la version anglaise, complétée par des synthèses de travaux thématiques réalisés par l'Institut économique Molinari (Zooms 1 à 4).

3. LE CLASSEMENT ET LES SCORES 2019

Tableau 1 : Classement et scores des 28 pays de l'UE

 Pays Les plus moralisateurs	Classement des pays de l'UE (sur 28)	Changement classement depuis 2017	Score États Moralisateurs 2019 (sur 100)	Changement score depuis 2017
Finlande	1	▶ 0	49,5	▼
Lituanie	2	▲ 6	38,7	▲
Estonie	3	▲ 12	37,3	▲
Royaume-Uni	4	▼ -2	37,0	▼
Hongrie	5	▼ -1	36,4	▲
Irlande	6	▼ -3	35,9	▼
Lettonie	7	▶ 0	32,7	▲
Suède	8	▼ -3	32,3	▼
Slovénie	9	▲ 2	30,3	▲
France	10	▼ -4	30,1	▼
Grèce	11	▼ -1	29,0	▲
Pologne	12	▼ -3	25,5	▼
Chypre	13	▲ 2	25,1	▲
Portugal	14	▲ 6	25,0	▲
Croatie	15	▼ -1	24,9	▲
Belgique	16	▼ -4	21,4	▼
Roumanie	17	▲ 5	20,2	▲
Bulgarie	18	▲ 2	19,5	▲
Malte	19	▼ -2	19,4	▶
Danemark	20	▼ -2	18,8	▼
Pays-Bas	21	▲ 3	18,6	▲
Italie	23=	▼ -6	17,7	▼
Espagne	23=	▼ -4	17,7	▼
Luxembourg	24	▲ 1	17,6	▲
Autriche	26=	▼ -2	16,9	▼
Slovaquie	26=	▶ 0	16,9	▲
République Tchèque	27	▲ 1	13,8	▲
Allemagne	28	▼ -1	11,7	▼
Les moins moralisateurs  Pays	Classement des pays de l'UE (sur 28)	Changement classement depuis 2017	Score États Moralisateurs 2019 (sur 100)	Changement score depuis 2017

Légende, pays :

- les plus moralisateurs
- plus moralisateurs
- moins moralisateurs
- les moins moralisateurs

Tableau 2 : Classement des pays avec détail des secteurs

Pays Les plus moralisateurs	Classement des pays de l'UE (sur 28)	Score États Moralisateurs 2019 (sur 100)	Score tabac (16,7%)	Score cigarette électronique (16,7%)	Score alcool (33%)	Score alimentation et boissons (33%)
Finlande	1	49,5	11,1	10,8	24,3	3,3
Lituanie	2	38,7	7,9	7,6	20,2	3,0
Estonie	3	37,3	8,3	9,2	16,5	3,3
Royaume-Uni	4	37,0	15,1	2,7	12,5	6,7
Hongrie	5	36,4	10,4	11,4	4,9	9,7
Irlande	6	35,9	12,3	3,0	13,9	6,7
Lettonie	7	32,7	8,2	7,6	11,9	5,0
Suède	8	32,3	5,8	4,3	21,2	1,0
Slovénie	9	30,3	9,6	9,7	9,7	1,3
France	10	30,1	11,7	4,5	9,9	4,0
Grèce	11	29,0	10,7	10,2	6,8	1,3
Pologne	12	25,5	7,9	7,2	9,7	0,7
Chypre	13	25,1	9,0	9,7	6,4	0,0
Portugal	14	25,0	6,9	9,1	6,0	3,0
Croatie	15	24,9	9,5	6,6	8,8	0,0
Belgique	16	21,4	7,1	7,1	4,2	3,0
Roumanie	17	20,2	8,9	5,8	5,5	0,0
Bulgarie	18	19,5	9,4	3,5	4,6	2,0
Malte	19	19,4	8,6	3,3	7,5	0,0
Danemark	20	18,8	6,1	3,7	6,3	2,7
Pays-Bas	21	18,6	8,1	2,7	7,1	0,7
Italie	23=	17,7	7,5	4,2	5,3	0,7
Espagne	23=	17,7	8,1	4,7	4,6	0,3
Luxembourg	24	17,6	5,4	6,9	5,3	0,0
Autriche	26=	16,9	5,4	3,5	7,3	0,7
Slovaquie	26=	16,9	6,8	5,3	4,8	0,0
République Tchèque	27	13,8	7,2	3,3	3,3	0,0
Allemagne	28	11,7	5,5	2,7	3,5	0,0
 Les moins moralisateurs Pays	Classement des pays de l'UE (sur 28)	Score États Moralisateurs 2019 (sur 100)	Score tabac (16,7%)	Score cigarette électronique (16,7%)	Score alcool (33%)	Score alimentation et boissons (33%)

4. LES ENSEIGNEMENTS

Sur le classement des 7 pays les plus moralisateurs

Pour la 3^{ème} fois, la Finlande arrive en tête de cet indicateur des politiques moralisatrices avec une bonne longueur d'avance, même si l'écart s'est réduit avec les autres champions des politiques comportementales. Les réglementations en Lituanie et en Estonie ont considérablement été durcies, plaçant ces pays à la 2^{ème} et 3^{ème} place du classement, alors qu'ils étaient 8^{ème} et 14^{ème} en 2017. Cela a relégué le Royaume-Uni et l'Irlande, 2^{ème} et 3^{ème} en 2017, aux 4^{ème} et 6^{ème} places, en dépit d'une nouvelle taxe sur les boissons sucrées et du maintien de taxes sur le tabac et l'alcool très élevées. La Hongrie se distingue par des réglementations très sévères sur l'alimentation et les cigarettes électroniques (e-cigarettes). Habitée de la 4^{ème} ou 5^{ème} position, elle est 2019 en 5^{ème} position entre le Royaume-Uni et l'Irlande. La Lettonie est 7^{ème}, position stable par rapport à notre précédente édition.

La France est sortie de la liste des 7 pays les plus moralisateurs. Elle est en 10^{ème} position en 2019, un positionnement relatif inférieur à 2017 (6^{ème}) et 2016 (9^{ème}), en raison d'une montée en puissance plus rapide des législations moralisatrices chez ses voisins.

Sur le classement des 7 pays les moins moralisateurs

L'Italie (22^{ème}), l'Espagne (23^{ème}), Le Luxembourg (24^{ème}), l'Autriche (25^{ème}), la Slovaquie (26^{ème}), la République Tchèque (27^{ème}) et l'Allemagne (28^{ème}) apparaissent comme les pays les moins moralisateurs en 2019.

Une tendance au durcissement

Qu'il s'agisse d'alimentation, de cigarettes électroniques ou de tabac, les réglementations comportementales ont le vent en poupe.

Certes, depuis la précédente édition, certaines réglementations ont été assouplies. Après la mise en place de la première taxe sur le vin en Grèce en 2016, la Cour suprême grecque a déclaré cette mesure caduque en septembre 2018, en conséquence de quoi la taxe a été supprimée début 2019. En mars 2018, le nouveau gouvernement autrichien a annulé le projet de son prédécesseur d'introduire des interdictions de fumer. Le gouvernement slovaque a récemment autorisé la distillation à domicile dans le cadre de règles strictes. En novembre 2018, le gouvernement italien a réduit drastiquement la taxe sur les liquides des cigarettes électroniques, la passant de 38 centimes d'euros par millilitre à 8, ce qui a pour conséquence une réduction de 3 euros sur le prix d'une recharge standard. Dans le même temps, le gouvernement danois a gelé les taxes sur le tabac et baissé celles sur la bière et le vin. Ces exemples restent cependant isolés.

Mais globalement, on assiste à une surenchère de réglementations visant les comportements jugés « à vice ». Cette dynamique vient surtout des gouvernements plus que de l'Union européenne. L'indicateur des Etats moralisateurs montre à quel point la situation peut être différente d'un pays à un autre, si bien qu'au final, la liberté des citoyens dans ces domaines dépend bel et bien du bon vouloir de leur gouvernement.

Il est difficile d'anticiper un inversement de tendance dans les prochaines années. Même les Pays-Bas, connus pour leur tolérance dans ces domaines, instaurent à leur tour des mesures paternalistes.

Des groupes d'intérêt influents, financés par des milliardaires, cherchent à élargir les réglementations du tabac aux domaines de l'alimentation et des boissons sucrées. Ainsi, la viande rouge, la viande transformée, les boissons sucrées et les aliments riches sont dans la ligne de mire des lobbys dans le domaine de la santé publique. Les pays baltes ont ainsi été encouragés par le Commissaire européen à la santé à taxer le sucre. En Irlande, il serait question d'étendre le *Public Health Act* de 2018 ciblant l'alcool, au sucre, au gras et au sel. En Grande Bretagne, où il existe déjà une taxe spécifique sur le sucre et un schéma de reformulation de la nourriture, un débat est apparu autour d'une taxe « pudding » accompagnée de restrictions concernant la promotion et le marketing des produits jugés trop gras, trop sucrés ou trop salés. Ces restrictions ainsi que le paquet neutre en matière de cigarette ou d'autres produits continuent d'exercer une forte attraction pour les politiques. La mise en place de prix minima dans plusieurs parties du Royaume-Uni va encourager les activistes à défendre ce type de réglementations dans d'autres pays, idem pour l'augmentation de l'âge légal de la vente d'alcool.

Comme l'indique cette nouvelle édition des Etats moralisateurs, les forces favorables à un contrôle plus strict des comportements jugés néfastes à la santé ne rencontrent presque pas de résistance de la part des politiques.

Sur le tabac

Depuis l'introduction de la Directive européenne sur les produits du tabac (DPT), la réglementation du tabac a peu évolué. Tous les pays, à l'exception de l'Allemagne, possèdent une interdiction quasi-totale de la publicité sur les cigarettes et plusieurs d'entre eux imposent désormais des interdictions de fumer totale dans les lieux publics comme la République Tchèque, le pays historiquement le plus libéral en matière de tabac. Suite à la DPT, chaque pays membre de l'Union européenne a imposé le placement d'images de prévention sur les paquets de cigarettes. Un seul pays, la Hongrie, a rejoint la France, l'Irlande et le Royaume-Uni dans la mise en place d'un paquet neutre depuis 2017. La Lituanie et la Slovénie pourraient suivre le mouvement dans les prochaines années.

Sur les cigarettes électroniques

Onze pays ont en 2019 une taxe sur les liquides de e-cigarettes, soit 3 pays de plus qu'en 2017, avec un montant allant de 8 centimes d'euros en Italie à 21 centimes en Suède. Après une quasi absence de réglementation en Suède sur les cigarettes électroniques, la DPT a finalement été transcrite dans la loi suédoise et mise en œuvre en 2017. Depuis, le gouvernement suédois a marqué le coup, avec une taxe sur les e-cigarettes accompagnée d'une interdiction de fumer dans les espaces publics fermés.

Si les réglementations sur les e-cigarettes ont pu être assouplies dans des pays comme le Danemark ou la Belgique depuis 2016, les interdictions ont continué de s'étendre ailleurs. Dans vingt pays, il existe des restrictions légales concernant l'utilisation des e-cigarettes, quatorze d'entre eux interdisant le vapotage là où la cigarette est elle aussi prohibée. Quinze pays interdisent quasi totalement la publicité sur les cigarettes électroniques.

Sur l'alcool

La réglementation sur l'alcool a beaucoup évolué en Lituanie et en Estonie depuis 2017. Ainsi, la Lituanie a interdit les publicités sur l'alcool et a passé l'âge légal d'achat d'alcool à 20 ans en janvier

2018. Ces réglementations sont une nouveauté au sein des pays membres de l'UE et le gouvernement Lituanien ne compte pas en rester là en matière d'alcool. L'Estonie, quant à elle, n'est pas en reste, avec une augmentation drastique des taxes sur la bière et le vin entre 2016 et 2018. Le dynamisme du commerce transfrontalier qui en résulte, amène les pouvoirs publics à reconsidérer leurs intentions concernant de nouvelles hausses en 2019 et 2020.

En dehors des pays baltes, de nouvelles réglementations sur l'alcool ont été créées en Ecosse ainsi qu'en Irlande. Après une longue bataille juridique, des prix minima ont finalement été appliqués en Ecosse en avril 2018. Le pays de Galles pourrait suivre le même exemple en 2019. L'Irlande prévoit quant à elle d'instaurer des prix planchers et même de dupliquer l'approche pratiquée pour le tabac. Elle envisage une obligation de vente sous le comptoir de l'alcool, l'imposition d'avertissements sur les contenants et l'interdiction totale de publicité. Il n'est pas question à ce stade d'imposer des prix minima et des mesures du même ordre dans le reste de l'UE.

Sur l'alimentation et les boissons non alcoolisées

Neuf pays – dont La Grande Bretagne, l'Estonie, l'Irlande et le Portugal depuis la dernière édition - taxent dorénavant les boissons sucrées et édulcorées. Les taxes vont de 5 centimes d'euros par litre en Hongrie à 30 en Irlande. La taxe en Belgique a quadruplé depuis son introduction en 2016.

Les mesures prises par les Etats moralisateurs sont-elles efficaces ?

Les réglementations et taxes « comportementales », loin d'être neutres, créent des distorsions et des surcoûts. Les taxes sur les « vices » augmentent le coût de la vie ce qui pénalise particulièrement les plus pauvres. Des règles trop drastiques et des prix trop élevés alimentent le marché noir et la corruption. Les interdictions favorisent la croissance de la bureaucratie et consomment des ressources administratives. Dans le même temps elles restreignent la concurrence et étouffent l'innovation.

Ces effets pervers sont parfois reconnus, mais certains considèrent qu'ils sont un moindre mal compte tenu des enjeux. Les bénéfices des mesures comportementales seraient supérieurs à leurs coûts. Il n'y a cependant pas de preuve claire que cela soit le cas. D'une part l'expérience montre que les mesures paternalistes ne sont jamais assez efficaces, ce qui alimente une surenchère réglementaire. D'autre part les pays les plus paternalistes n'affichent pas nécessairement les meilleurs scores en longévité ou prévalence. Comme le montre la Figure 1 (page 13), il n'y a pas de corrélation entre les scores obtenus dans le cadre de l'indicateur et l'espérance de vie. De même, on n'observe pas de corrélation entre les mesures visant la tabac et la baisse du taux de fumeurs (Figure 2 page 13) ou entre les mesures portant sur l'alcool et la baisse de consommation d'alcool (Figure 3 page 14).

Figure 1 : Espérance de vie par rapport au score obtenu

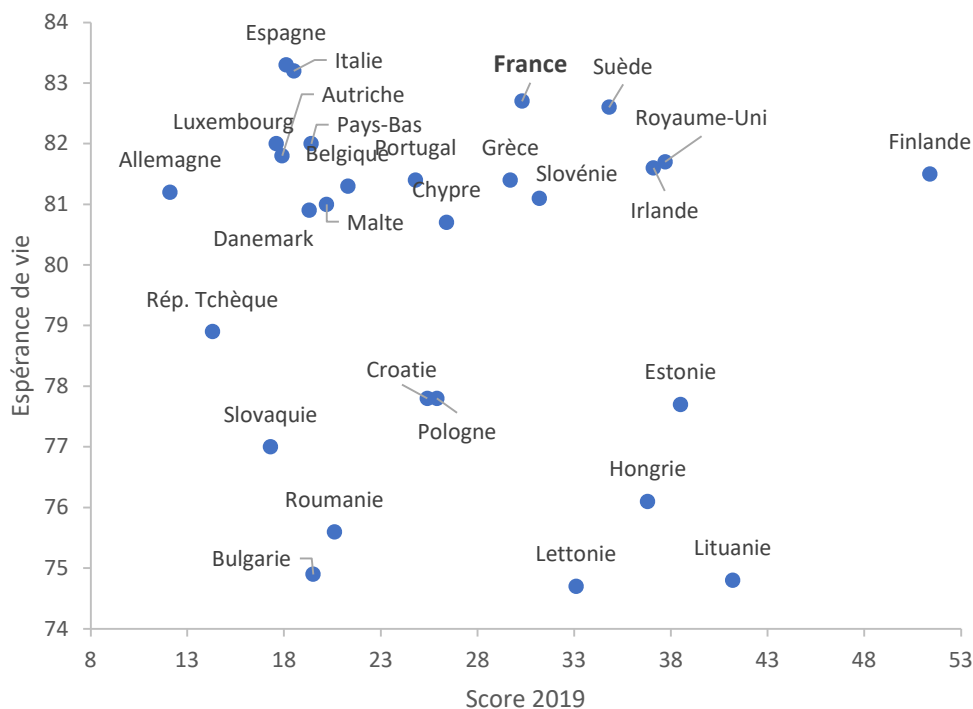


Figure 2 : Taux de fumeurs par rapport au score obtenu

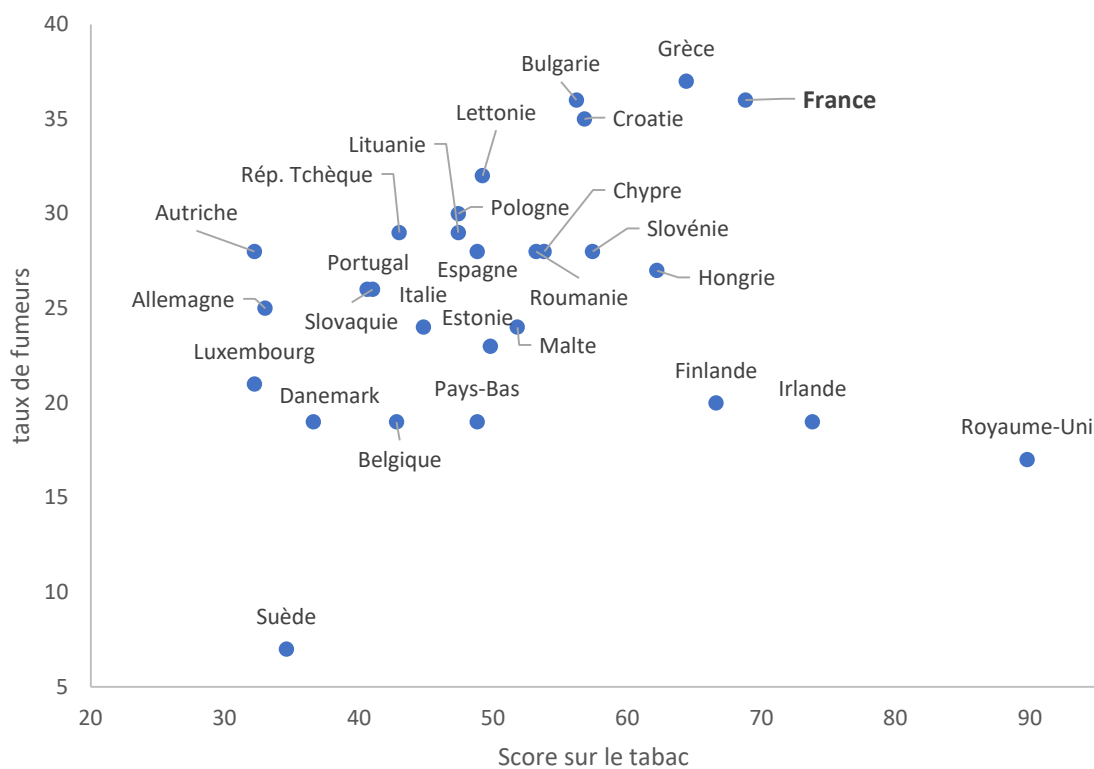
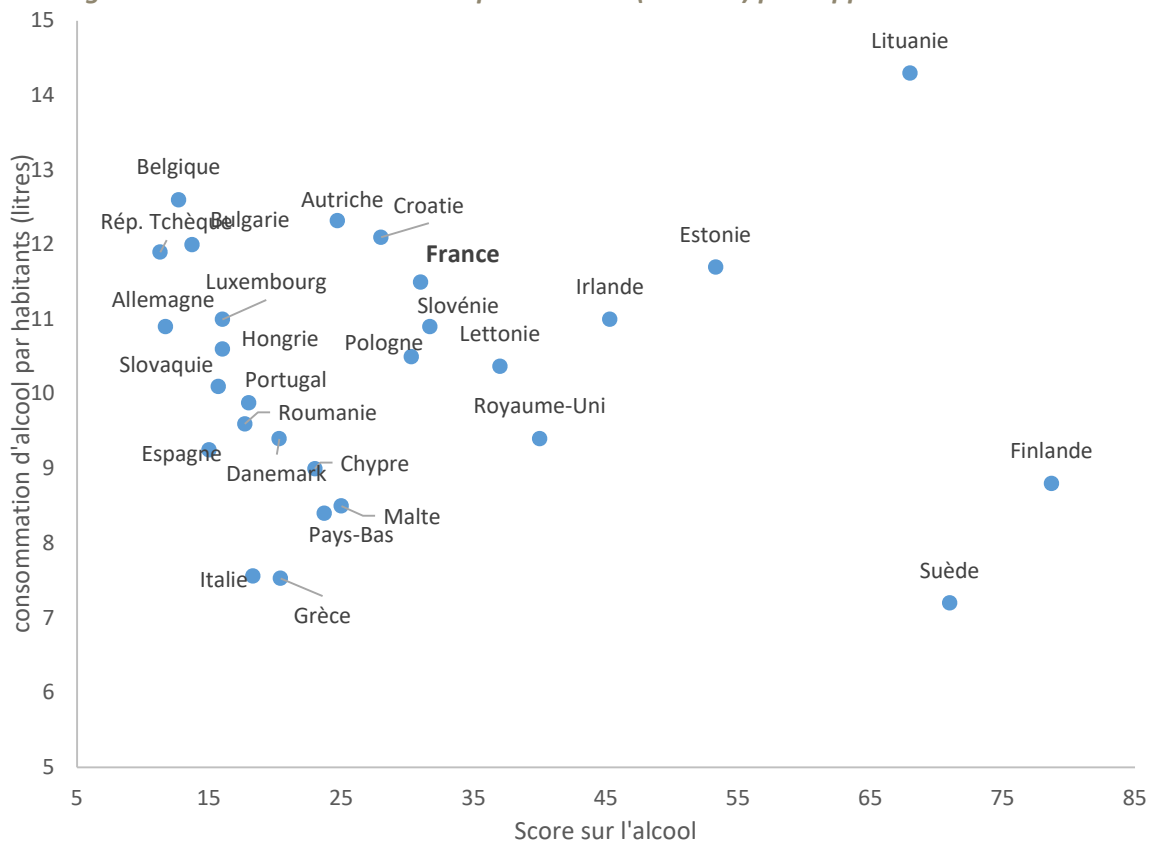


Figure 3 : Consommation d'alcool par habitant (en litres) par rapport au score obtenu



Zoom 1 : La fiscalité comportementale, source du trafic illicite et du marché parallèle

Le poids de la fiscalité peut expliquer la contrebande de certains produits. En effet, si la part de la fiscalité dans le prix final est significative, cela offre des opportunités de profits dans l'économie souterraine, qui s'installe durablement et en vient à représenter une part considérable des ventes dans le pays.

Alourdir cette fiscalité ne peut qu'accroître la déconnexion entre le coût de production réel des biens et leur prix sur le marché officiel à un tel point que les consommateurs se mettent à le désertier à plus grande échelle.

L'exemple de la contrebande de tabac au Canada et au Québec illustre bien ce processus. À la fin des années 1980 et au début des années 1990, la fiscalité sur le tabac a subi des hausses importantes, provoquant l'explosion du trafic illicite, estimé début 1994 à « 65 % des cigarettes achetées au Québec », soit deux cigarettes sur trois. En l'espace de quelques années, les ventes officielles se sont effondrées, avec une baisse de plus de 61 %. Il a fallu réduire drastiquement le poids de la fiscalité pour enrayer la contrebande et permettre au marché légal de reprendre « la main ».

En France, le commerce parallèle a lui aussi décollé après de fortes augmentations de taxes en 2003-2004, induisant des hausses de prix d'environ 40 %.

Il ne faut pas se tromper : ce n'est pas spécifiquement l'alcool ou les cigarettes qui donnent naissance à cette offre parallèle. L'existence de taxes sur les différentes boissons (sodas, bière) et aliments (sucre, chocolat, crème glacée, gras saturé) a eu le même effet au Danemark : de nombreux Danois ont abandonné le marché domestique pour s'approvisionner en parallèle à l'étranger.

Pour en savoir plus : Les causes fiscales et réglementaires de « l'économie souterraine », Institut économique Molinari, mai 2013.

Zoom 2 : Le durcissement de la répression, une solution contreproductive

Face à l'ampleur de l'économie souterraine, les pouvoirs publics proposent, en général, de durcir les moyens de répression afin de collecter davantage de recettes fiscales. La justification d'une telle répression est toujours la même : elle favoriserait le transfert de l'ensemble des échanges « souterrains » sur le marché légal, donnant ainsi lieu à de nouvelles rentrées fiscales.

Or, au-delà du coût de cette répression en termes de ressources et de bureaucratisation de l'économie, ce raisonnement et les prévisions qui en découlent sont erronés. Car si certaines activités ne peuvent plus être entreprises dans l'économie souterraine, elles ne le seront pas non plus - en partie, ou même en totalité selon les cas - dans l'économie officielle à cause du poids des prélèvements obligatoires et de la réglementation. Les prix y étant plus élevés, la quantité demandée des biens ou des services concernés diminuera. Dans un sondage de 2007, 78 % des Allemands interrogés indiquaient ainsi qu'ils ne feraient pas appel au marché officiel si le marché parallèle disparaissait.

Une autre manière d'approcher cette question consiste à réaliser que l'économie souterraine et l'économie officielle sont intimement reliées, et imbriquées l'une dans l'autre. Celle-ci dépend ainsi de la valeur et du pouvoir d'achat créés dans celle-là. Par exemple, près des 2/3 des revenus gagnés dans l'économie parallèle seraient ainsi dépensés dans l'économie officielle. Une répression accrue de la part des pouvoirs publics, sans modification du cadre réglementaire et fiscal, risque tout simplement de détruire des débouchés économiques et les revenus qui leur sont associés.

La seule solution pérenne pour mettre fin à l'économie souterraine consiste donc à traiter les causes qui la suscitent et donc à « libérer » le marché officiel de ses entraves fiscales et réglementaires.

Le gouvernement du Danemark a fait le choix, pourtant politiquement difficile, de cette solution face au trafic et aux effets pervers causés par la fiscalité. Il a, en effet, aboli la taxe sur le gras en 2012. De même, face à l'ampleur de la contrebande de tabac, le poids de la fiscalité fut réduit de près de 80 % en février 1994 au Québec. Le résultat fut immédiat : une diminution drastique du marché noir et « la restauration complète du marché légal », les ventes légales ayant triplé dans les deux mois qui ont suivi la baisse des taxes par rapport à la même période en 1993.

Pour en savoir plus : Les causes fiscales et réglementaires de « l'économie souterraine », Institut économique Molinari, mai 2013.

Zoom 3 : Qu'est-ce que la régressivité fiscale ?

La régressivité de l'impôt peut se définir de différentes façons. Par exemple, Musgrave et Thin (1948), puis Piketty et Saez (2007) la considèrent comme l'inverse d'un système fiscal progressif, où le revenu après impôts est plus inégalement redistribué qu'avant. Nous ne retenons pas cette définition, dans la mesure où elle s'attache à analyser le système fiscal dans son ensemble, et notamment ses effets redistributifs.

Nous préférons retenir une définition plus microéconomique, qui s'appliquera mieux à nos études de cas. Kakwani (1977) définit la régressivité d'une taxe par rapport à son élasticité revenu. Autrement dit, dans quelle proportion le revenu est-il sensible aux variations d'un impôt ? Si l'augmentation de 1 % du revenu affecte les recettes fiscales dans une même proportion, alors on dira que l'impôt est proportionnel. Ce dernier sera régressif si, par exemple, une augmentation de 10 % du revenu entraîne une croissance de l'impôt de seulement 5 %. Une taxe est donc régressive si son taux marginal est supérieur à son taux moyen, car un point supplémentaire pèse plus sur chaque unité de revenu. C'est en ce sens que l'impôt devient régressif, car il affecte davantage les populations aux plus faibles revenus (Seligman 1894).

Il faut retenir que cette définition reste néanmoins imparfaite, dans la mesure où la régressivité est estimée par rapport au revenu disponible. En effet, le revenu est un point de comparaison parmi d'autres. Une taxe peut donc être proportionnelle ou progressive par rapport aux dépenses totales d'un contribuable, tout en étant régressive lorsqu'elle est comparée au revenu (Decoster et al., 2010).

Zoom 4 : La régressivité en débat

La régressivité de certaines taxes ou impôt touche les biens à la consommation. Les taux sont généralement uniques, ce qui permet de financer les dépenses de l'État providence grâce à une assiette fiscale stable (Kato, 2003).

Par ailleurs, la propension à consommer des faibles revenus est plus importante que celle des hauts revenus, qui ont tendance à plus épargner. Cette question de la régressivité a donc des implications importantes sur la structure du système fiscal, et sur la façon dont les politiques environnementales ou de santé publique sont menées.

Deux camps s'opposent dans ce débat. Les premiers sont en faveur de maintenir ces impôts, voire de les augmenter, car ils réduisent les externalités¹. Les seconds prouvent une fiscalité plus efficace, qui n'affecterait pas directement les revenus les plus bas.

Les dimensions comportementales

L'apport de l'économie comportementale dans le débat sur la taxation est suffisamment important pour être souligné. Sunstein et Thaler (2003) ont mis en avant qu'un impôt a l'avantage d'inciter les individus à une meilleure maîtrise de soi (« self-control »), car il affecte directement le revenu disponible. Le rôle des politiques publiques serait alors d'encourager les citoyens à adopter des comportements plus sains à long terme : manger des fruits au lieu des chips, réduire sa consommation de tabac, etc. La fiscalité sert donc à réduire les externalités négatives, tout en corrigeant les distorsions entre les préférences présentes et futures².

On retrouve ici une approche relativement utilitariste. Le bien-être global de la population est réduit, dans la mesure où certains produits accroissent les risques cardio-vasculaires, l'obésité ou encore la pollution. Les taxes servent prioritairement à corriger ces comportements coûteux pour l'ensemble de la société. On peut imaginer des mécanismes de redistribution vers les plus démunis pour compenser la perte de revenu. Les modèles existants — déjà très complexe à mettre en œuvre — n'intègrent pas pour le moment ce genre de mesures redistributives (Gruber et Köszegi 2004 Farhi et Gabaix, 2015).

Vers une fiscalité optimale ?

Cependant, l'argument comportemental se heurte à deux limites. Premièrement, il n'est valide que si une variation des taxes de ces biens impacte la demande de façon plus que proportionnelle. Autrement dit, si la taxe varie de 1 %, la demande devrait diminuer d'au moins autant. Si ce n'est pas le cas, les individus affectés par l'augmentation des prix paieront plus cher, sans que leur comportement change (Remler, 2004). Deuxièmement, ces taxes sont souvent régressives, elles affectent d'abord les revenus les plus faibles (Lyon et Schwab, 1995 ; Allcott, Lockwood, et Taubinsky, 2019). En dépit de l'hétérogénéité des individus, les économistes ont montré que les catégories sociales les moins élevées ont tendance à surconsommer des produits sucrés ou des cigarettes par rapport aux catégories supérieures (Townsend, 1994 ; Davis et Knittel, 2016).

La difficulté est de tenir compte de ces effets régressifs et de pouvoir compenser les effets sur la santé ou la pollution. Allcott et al. (2019) tentent de modéliser une taxe optimale en intégrant à la fois les biais temporels des consommateurs et les externalités produites par la consommation de sodas. Selon la réaction des consommateurs, le modèle induit des effets sur le marché du travail pouvant réduire le rendement de l'impôt sur le revenu. Les interrelations nombreuses et effets indirects des taxes sur les commodités appellent donc à une réflexion profonde et à la plus grande prudence. Les décisions parfois hâtives des responsables politiques ne sont pas sans conséquence.

Le cas des cigarettes

L'État providence s'est principalement développé autour des taxes à la consommation (Steinmo, 1993). Il y a un consensus autour des résultats empiriques sur la régressivité des taxes sur les cigarettes Goldin et Homono, 2013 ; Allcott, Knittel, et Taubinsky, 2015 ; Davis and Borenstein, 2016). Par ailleurs, Viscusi (1999) montre dès fin des années 1990 que les taxes sur les cigarettes aux États-Unis compensaient les externalités négatives sur la santé et l'environnement.

Le cas de l'essence

Selon Wilensky (2002), les taxes à la consommation seraient moins source de conflit, voire de jacqueries fiscales. Cependant, l'origine du mouvement des gilets jaunes vient précisément d'une augmentation des taxes sur l'essence. Des centaines de milliers de personnes se sont levées contre une croissance de son prix. Il est donc intéressant de se pencher sur ce que les économistes ont à dire sur ce produit particulier et des taxes qui y sont liées.

L'existence de ces dernières repose essentiellement sur trois arguments (Parry et Small, 2005). D'abord pour réduire les gaz à effet de serre. Ensuite, pour artificiellement accroître le coût de ce type de transport dans le but de fluidifier la circulation. Enfin, parce que c'est une façon efficace de collecter l'impôt.

Le principe de ce type de taxe est assez simple à comprendre ; le pollueur paie, que l'on attribue à Pigou (1920). L'augmentation de la taxe doit inciter les individus à substituer pour des moyens de transport moins polluants. Il s'agit de corriger une « faille de marché », c'est-à-dire une situation où une entreprise privée n'intègre pas dans son

prix le coût social que son activité génère. La légitimité d'une telle taxe a longtemps été débattue (Coase, 1960), et est par ailleurs plutôt inefficace (Knittel et Sandler, 2018).

Les travaux de Porteba (1991) montrent que sur le très long terme ce type de prélèvement n'est pas aussi régressif qu'il y paraît. Toutefois, les évidences empiriques sont parfois contradictoires, et dépend de la façon dont on mesure l'élasticité – par rapport au revenu ou la richesse, qui sous-estimerait la régressivité. Pour de nombreux économistes (Small et Van Dender, 2007 ; Hughes et al., 2008 ; Pock 2010 ; Park and Zhao 2010), la demande reste très inélastique par rapport au prix. Cependant, Levin et al. (2016) contestent ces résultats sur la base de données plus granulaires.

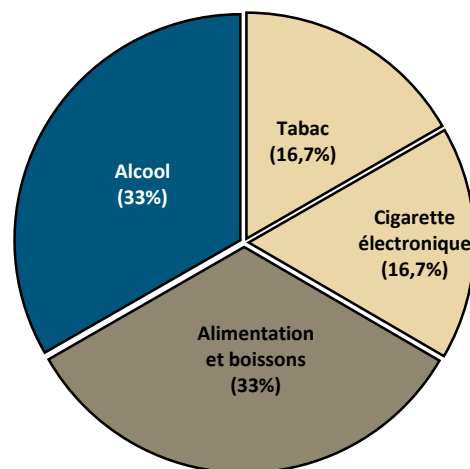
Enfin, d'autres (Kwoka 1983 ; Levinson 2018 ; Davies et Knittel 2019) démontrent qu'une taxe serait moins régressive que les actuelles normes anti-pollution imposées aux constructeurs automobiles. L'argument est que des taxes apportent des revenus qui peuvent être redistribués aux populations les plus démunies, contrairement aux normes qui s'appliquent à tous les véhicules.

5. LA METHODE

Le suivi des politiques moralisatrices

L'indicateur comprend quatre catégories, pesant chacune :

- Tabac (16,7 % du score final)
- Cigarette électronique (16,7 % du score final),
- Alcool (33,3 % du score final),
- Alimentation et boissons non alcoolisées (33,3 % du score final).



Chaque catégorie se voit appliquer un certain nombre de critères auxquels sont associés des points. Ces derniers sont ajoutés les uns aux autres pour obtenir le score final.

Cet indicateur inclut toutes les politiques qui visent à dissuader la consommation de produits légaux et imposent des coûts aux consommateurs. Les critères utilisés pour chaque catégorie ainsi que leur pondération respective sont présentés dans les pages dédiées à chacune d'elles. Seules les politiques publiques qui ont un impact négatif sur les consommateurs sont prises en compte dans cet indicateur. Ces politiques se voient décerner des pondérations visant à refléter l'impact coercitif qu'elles ont sur le consommateur, de mineur à lourd voire total en cas d'interdiction pure et simple.

Ces politiques moralisatrices sont susceptibles de réduire la qualité de vie des individus de plusieurs manières :

- l'augmentation des prix (à travers la taxation ou les monopoles de la vente au détail),
- la stigmatisation des consommateurs,
- la restriction des choix,
- les troubles causés aux consommateurs,
- la limitation de l'information (avec l'interdiction de la publicité),
- la réduction de la qualité des produits.

Toutes les données reflètent l'état des lois au mois de janvier 2019. La manière dont la loi est appliquée ne suscite aucun ajustement de notre part. Nous savons que certains pays ne font pas appliquer au pied de la lettre leurs réglementations, mais nous n'avons aucun moyen de quantifier ce phénomène dans le cadre de ce travail. Nous nous focalisons sur ce que dit la loi, et non sur la facilité avec laquelle il est possible de la transgresser. Nous n'incluons pas non plus les législations en cours d'élaboration dans les notations. Dans certains cas, nous avons ajouté des commentaires concernant certaines lois qui ont été proposées ou rejetées. Ils visent à apporter des informations complémentaires, mais n'affectent pas les scores.

Ce qui a changé depuis l'édition 2017

Afin de suivre l'évolution des états moralisateurs, le tableau a dû évoluer. La plupart des chiffres de l'étude sont directement comparables avec ceux des éditions précédentes, mais il a été nécessaire

de modifier certaines catégories afin de prendre en compte l'évolution des réglementations des 28 pays de l'UE.

Nous avons réajusté le score attribué aux interdictions de fumer portant sur les cigarettes électroniques afin de mieux illustrer le poids de ces interdictions pour les consommateurs. Les interdictions de vapoter valent maintenant un total de 40 points. Les réglementations sur les ventes de cigarettes électroniques et sur les liquides sont évaluées à 30 points.

Lors de la dernière édition, il n'existait pas de prix minima pour les boissons alcoolisées. Ils existent dorénavant en Ecosse. Afin d'intégrer cette information dans la section alcool, nous avons créé une catégorie « prix plancher » évaluée à 10 points et réduit d'autant de points celle mesurant le niveau de taxation. Une autre subdivision a aussi été ajoutée dans la sous-rubrique « Alcool et autres » afin de prendre en compte la hausse de la limite d'âge pour acheter de l'alcool, adoptée par la Lituanie. Dix points sont maintenant accordés si un pays impose un âge légal d'achat d'alcool supérieur à 18 ans. La sous-rubrique « Alcools et autres » est subdivisée en cinq sous-catégories pour un total de 40 points. Le score obtenu est alors ajusté sur 30 points dans le tableau.

Toutes les autres catégories restent inchangées par rapport à 2017 mais du fait des changements mentionnés ci-dessus, les résultats de l'édition 2019 ne sont pas directement comparables à ceux des éditions précédentes.

6. ZOOM PRODUITS

Le tabac

La catégorie « tabac » intègre la taxation (30 %), les interdictions de fumer (30 %), les restrictions sur la publicité (10 %), les restrictions sur les paquets (10 %), l'obligation de vente sous le comptoir (10 %), l'interdiction du tabac sans fumée humide ou snus (5 %) et l'interdiction des distributeurs automatiques (5 %).

La taxation. Les taux sont issus de la Commission européenne et ajustés en fonction du pouvoir d'achat. Le pays qui taxe le plus le tabac obtient un score de 100. Le score des autres pays est calculé en relation et en pourcentage du pays le plus taxé. Ce score de 100 est ensuite ajusté pour représenter 30 % de la note finale.

Les interdictions de fumer. Cette catégorie est elle-même divisée en 5 sous-catégories, de 10 points chacune. Il s'agit de l'interdiction dans les bars, les restaurants, le lieu de travail, les voitures, à l'extérieur. Les points sont accordés en fonction de l'étendue de l'interdiction avec un score maximal de 50 et ensuite ajustés pour représenter 30 % de la note finale.

Les interdits sur la publicité. Une interdiction totale de publicité entraîne un score de 10, tandis qu'une interdiction totale sauf sur le lieu de vente donne 9 points. Si d'autres formes de publicité sont autorisées, un score plus faible est attribué, sachant qu'un score minimal de 6 est attribué à tous les pays qui appliquent la Directive européenne sur les produits du tabac.

Les restrictions portant sur les paquets. La réglementation qui dépasse les exigences de la Directive sur les produits du tabac peut générer des points supplémentaires, sachant que le paquet générique donne 10 points.

L'obligation de vente sous le comptoir. Les pays qui interdisent aux vendeurs de montrer les produits se voient donner 10 points.

L'interdiction du tabac sans fumée humide ou snus. Cette interdiction donne 5 points. Elle concerne tous les pays de l'UE, sauf la Suède.

L'interdiction des distributeurs automatiques donne 5 points.

Tableau 3 : Classement des pays Tabac

Pays Les plus moralisateurs	Classement (sur 28 pays)	Changement depuis 2017	Score Tabac (sur 100)	Taxes (sur 30)	Interdictions de fumer (sur 30)	Interdictions publicité (sur 10)	Restrictions emballage (sur 10)	Obligation vente sous le comptoir (sur 10)	Interdictions distributeurs automatiques (sur 5)	Interdictions tabac oral (sur 5)
Royaume-Uni	1	► 0	90,4	30	20,4	10	10	10	5	5
Irlande	2	► 0	73,8	19	19,8	10	10	10	0	5
France	3	► 0	70,0	22	18,0	10	10	0	5	5
Finlande	4	► 0	66,6	21	15,6	10	0	10	5	5
Grèce	5	► 0	64,4	20	17,4	9	0	8	5	5
Hongrie	6	▲ 4	62,2	14	19,2	9	10	0	5	5
Slovénie	7	▲ 10	57,4	13	14,4	10	0	10	5	5
Croatie	8	▼ -2	56,8	16	10,8	10	0	10	5	5
Bulgarie	9	▼ -1	56,2	18	19,2	9	0	0	5	5
Chypre	10	▲ 5	53,8	15	19,8	9	0	0	5	5
Roumanie	11	▼ -4	53,2	15	19,2	9	0	0	5	5
Malte	12	▼ -3	51,8	17	19,8	10	0	0	0	5
Estonie	13	▲ 6	49,8	16	13,8	10	0	0	5	5
Lettonie	14	► 0	49,2	16	13,2	10	0	0	5	5
Pays-Bas	16=	▲ 5	48,8	15	16,8	9	3	0	0	5
Espagne	16=	▼ -5	48,8	15	19,8	9	0	0	0	5
Lituanie	18=	▼ -4	47,4	13	14,4	10	0	0	5	5
Pologne	18=	▼ -7	47,4	14	14,4	9	0	0	5	5
Italie	19	▼ -3	44,8	14	16,8	9	0	0	0	5
République Tchèque	20	▲ 8	43,0	11	18,0	9	0	0	0	5
Belgique	21	▼ -3	42,8	15	13,8	9	0	0	0	5
Portugal	22	▲ 1	41,2	17	10,2	9	0	0	0	5
Slovaquie	23	▼ -1	41,0	13	9,0	9	0	0	5	5
Danemark	24	▼ -1	36,6	13	9,6	9	0	0	0	5
Suède	25	▲ 1	34,6	13	12,6	9	0	0	0	0
Allemagne	26	► 0	33,0	13	9,0	6	0	0	0	5
Autriche	28=	▼ -2	32,2	11	7,2	9	0	0	0	5
Luxembourg	28=	▼ -1	32,2	5	13,2	9	0	0	0	5
Les moins moralisateurs	Classement (sur 28 pays)	Changement depuis 2017	Score Tabac (sur 100)	Taxes (sur 30)	Interdictions de fumer (sur 30)	Interdictions publicité (sur 10)	Restrictions emballage (sur 10)	Obligation vente sous le comptoir (sur 10)	Interdictions distributeurs automatiques (sur 5)	Interdictions tabac oral (sur 5)
Pays										

Légende, pays :

les plus moralisateurs
plus moralisateurs
moins moralisateurs
les moins moralisateurs

Tableau 4 : Zoom sur les interdictions de fumer (compte pour 30 % de la rubrique Tabac)

Pays Les plus moralisateurs	Score interdictions de fumer (sur 50)	Interdictions bars (sur 10)	Interdictions restaurants (sur 10)	Interdictions lieu de travail (sur 10)	Interdictions véhicules (sur 10)	Interdictions extérieur (sur 10)
Royaume-Uni	34	10	10	10	3	1
Chypre	33	10	10	10	2	1
Irlande	33	10	10	10	3	0
Malte	33	10	10	10	3	0
Espagne	33	10	10	10	0	3
Bulgarie	32	10	10	10	0	2
Hongrie	32	10	10	10	0	2
Roumanie	32	10	10	10	0	2
République Tchèque	30	10	10	10	0	0
France	30	8	8	8	3	3
Grèce	29	8	10	10	1	0
Italie	28	8	8	8	3	1
Pays-Bas	28	10	10	8	0	0
Finlande	26	7	7	7	2	3
Lituanie	24	8	8	5	2	1
Pologne	24	8	8	8	0	0
Slovénie	24	7	7	7	3	0
Belgique	23	7	7	7	0	2
Estonie	23	7	7	7	2	0
Lettonie	22	6	6	6	0	4
Luxembourg	22	6	7	7	1	1
Suède	21	7	7	7	0	0
Croatie	18	5	7	5	0	1
Danemark	16	5	5	5	0	1
Portugal	16	5	5	5	0	1
Allemagne	15	5	5	5	0	0
Slovaquie	15	5	5	5	0	0
Autriche	12	3	3	3	3	0
Les moins moralisateurs	Score interdictions de fumer (sur 50)	Interdictions bars (sur 10)	Interdictions restaurants (sur 10)	Interdictions lieu de travail (sur 10)	Interdictions véhicules (sur 10)	Interdictions extérieur (sur 10)
Pays						

Légende, pays :

les plus moralisateurs

plus moralisateurs

moins moralisateurs

les moins moralisateurs

Les cigarettes électroniques

La catégorie « cigarettes électroniques » intègre l'interdiction du vapotage (sur 40 points), l'interdiction de produits (sur 30 points), les taxes (sur 20 points) et les restrictions sur la publicité (sur 10 points).

L'interdiction du vapotage. Jusqu'à 40 points sont accordés à l'interdiction et aux restrictions d'usage des cigarettes électroniques (vapotage) dans les espaces publics. Dans les pays où le vapoteur est classé comme fumeur, nous nous reportons à la catégorie « tabac », puis à la sous-catégorie « interdiction de fumer ».

L'interdiction de produits. L'interdiction de certains types de cigarettes électroniques et/ou de liquides peut valoir jusqu'à 30 points. Les cigarettes électroniques sont désormais légales dans tous les pays européens. La différence réside dans le degré de réglementation auquel elles sont assujetties. L'UE a mis en place des limites sur la concentration en nicotine du liquide de recharge, la puissance des chargeurs et toutes autres sortes de caractéristiques du produit si bien que les pays qui se plient à la Directive sur les produits du tabac (DPT) obtiennent un score d'au moins 10 points. Des points supplémentaires sont accordés s'il existe des interdictions sur les arômes (jusqu'à 5 points), les cigarettes électroniques rechargeables (5 points), le commerce transfrontalier (5 points).

Les taxes spécifiques. Les pays, qui mettent en place une taxe spécifique sur les cigarettes électroniques (en plus des taxes standards sur les ventes), peuvent avoir jusqu'à 20 points. Les points sont accordés en fonction de l'importance de la taxe par rapport à la taxe la plus élevée, le pays imposant la taxe la plus élevée obtenant pour sa part le score maximal de 20 points.

Les restrictions sur la publicité. Des points sont accordés en fonction de l'importance des restrictions portant sur la publicité. Afin de se conformer à la Directive sur les produits du tabac (DPT), les pays sont contraints d'interdire la plupart des formes de publicité pour les cigarettes électroniques. Ils obtiennent donc un score d'au moins 6 points. Des points supplémentaires sont octroyés en cas d'interdiction de toute promotion des cigarettes électroniques dans la limite de 10 points.

Tableau 5 : Classement des pays Cigarette électronique

Pays Les plus moralisateurs	Classement (sur 28 pays)	Changement depuis 2017	Score Cigarette électronique (sur 100)	Interdictions du vapotage (sur 40)	Interdictions de produits (sur 30)	Taxes spécifique (sur 20)	Restrictions sur la publicité (sur 10)
Hongrie	1	▲ 1	68,6	26	20	13	10
Finlande	2	▼ -1	64,8	21	20	14	10
Grèce	3	► 0	61,2	23	20	8	10
Chypre	4	▲ 14	58,4	26	15	7	10
Slovénie	5	▲ 10	58,2	19	15	15	9
Estonie	6	▲ 18	55	18	15	13	9
Portugal	7	▼ -1	54,8	13	15	20	7
Lituanie	8	▼ -1	45,8	21	15	0	10
Lettonie	9	▲ 1	45,6	18	15	7	6
Pologne	10	▼ -2	43,2	19	15	0	9
Belgique	11	▼ -6	42,4	18	15	0	9
Luxembourg	12	▼ -3	41,6	18	15	0	9
Croatie	13	► 0	39,4	14	15	0	10
Roumanie	14	► 0	35	2	15	9	9
Slovaquie	15	▼ -4	32	12	10	0	10
Espagne	16	▼ -12	28	6	15	0	7
France	17	▲ 4	27	8	10	0	9
Suède	18	▲ 10	26	0	11	9	6
Italie	19	▼ -7	25	0	15	4	6
Danemark	20	▼ -1	22	2	10	0	10
Autriche	22=	▼ -5	21	0	15	0	6
Bulgarie	22=	▼ -5	21	0	15	0	6
République Tchèque	24=	► 0	20	4	10	0	6
Malte	24=	▼ -2	20	0	10	0	10
Irlande	25	► 0	18	2	10	0	6
Allemagne	28=	▼ -6	16	0	10	0	6
Pays-Bas	28=	▼ -1	16	0	10	0	6
Royaume-Uni	28=	▼ -1	16	0	10	0	6
Pays Les moins moralisateurs	Classement (sur 28 pays)	Changement depuis 2017	Score Cigarette électronique (sur 100)	Interdictions du vapotage (sur 40)	Interdictions de produits (sur 30)	Taxes spécifique (sur 20)	Restrictions sur la publicité (sur 10)

Légende, pays :

les plus moralisateurs

plus moralisateurs

moins moralisateurs

les moins moralisateurs

L'alcool

La catégorie « alcool » intègre la taxation (40 points), les restrictions en matière de publicité (20 points), les prix minima (10 points) et les autres restrictions et interdits (30 points).

La taxation est divisée en trois sous-catégories visant la bière, le vin et les spiritueux. Chacune d'elles a une pondération égale. Les données proviennent de la Commission européenne (pour les vins et les spiritueux) et de la *British Beer and Pub Association* (pour la bière). La fiscalité est ajustée en parité de pouvoir d'achat. Le pays avec le taux le plus élevé obtient un score de 10. Les scores des autres pays sont obtenus en calculant le pourcentage de fiscalité par rapport au pays où la fiscalité est la plus élevée. Cela nous donne un score sur une échelle de 30 que nous convertissons ensuite en un score sur une échelle de 40.

La catégorie interdictions de publicité portant sur l'alcool comprend aussi trois sous-catégories : la publicité TV ou radio, l'affichage publicitaire en extérieur et le sponsoring. Elles sont elles-mêmes subdivisées en deux autres catégories : les spiritueux, d'un côté, la bière et le vin, de l'autre. La bière et le vin font en général l'objet des mêmes restrictions en matière de publicité. Chacune des 6 sous-catégories s'est vue attribuer un score calculé sur une échelle de 10, où 10 représente une interdiction totale et 0 représente une absence de restriction. Cela nous donne un score sur une échelle de 60 que nous convertissons ensuite en un score sur une échelle de 20.

Les prix minima sont évalués dans une nouvelle catégorie de l'indicateur du fait de leur entrée en vigueur en Ecosse et de leur prochaine introduction en Irlande et au pays de Galles. L'obligation de pratiquer un prix plancher donne 10 points.

La catégorie **Autres restrictions et interdits** correspond aux éléments suivants :

- *Les horaires de fermeture réglementaires dans le commerce.* Certains pays obligent les bars et les restaurants à arrêter de servir de l'alcool et/ou à fermer à une certaine heure de la nuit. Ces pays se voient décerner 10 points alors que ceux qui permettent au propriétaire de décider de leurs horaires de fermeture obtiennent 0 point.
- *L'interdiction des promotions.* Certains pays restreignent ou interdisent l'usage de certaines promotions comme les *happy hours* ou les « *deux achetés pour le prix d'un* ». En l'absence de telles restrictions, le pays obtient 0 point, des restrictions partielles se voient attribuer jusqu'à 9 points. L'interdiction totale, quant à elle, vaut 10 points.
- *L'âge légal d'achat.* Les pays qui imposent un âge légal d'achat d'alcool supérieur à 18 ans se voient accorder 10 points.
- *Le monopole de la vente au détail.* Certains pays ont instauré un monopole public sur la vente au détail d'alcool, ce qui limite la concurrence, réduit la disponibilité et augmente les prix. La situation de monopole correspond à 5 points, son absence vaut 0 point.
- *Les limitations de conduite.* La plupart des pays européens ont instauré des limites à la conduite en état d'ébriété correspondant à un niveau d'alcoolémie supérieur à 0,5 g d'alcool par litre de sang. Certains pays, comme le Royaume-Uni, imposent une limitation à 0,8 g. D'autres sont bien plus sévères et imposent un niveau d'alcoolémie maximum de 0,2 g. Ce niveau ne serait pas un indicateur de conduite dangereuse selon des régulateurs. Par conséquent, nous avons accordé 5 points aux pays qui établissent la limitation à 0,2 g ou moins.

Ces **Autres restrictions et interdits** représentent 40 points et le score est ensuite ramené à 30 points.

Tableau 6 : Classement des pays Alcool

Pays Les plus moralisateurs	Classement (sur 28 pays)	Changement depuis 2017	Score Alcool (sur 100)	Taxes (sur 40)	Interdictions publicité (sur 20)	Prix plancher (sur 10)	Autres restrictions et interdits (sur 30)
Finlande	1	► 0	73	40	16	0	17
Suède	2	► 0	63,5	28	13	0	23
Lituanie	3	▲ 5	60,5	18	20	0	23
Estonie	4	▲ 3	49,6	25	13	0	11
Irlande	5	▼ -2	41,6	21	9	0	11
Royaume-Uni	6	▼ -2	37,5	29	0	1	8
Lettonie	7	▼ -1	35,8	15	17	0	4
France	8	▼ -3	29,8	8	18	0	4
Slovénie	9	▲ 1	29,2	11	11	0	8
Pologne	10	▼ -1	29,1	10	15	0	4
Croatie	11	► 0	26,5	7	15	0	5
Malte	12	▲ 2	22,5	7	8	0	8
Autriche	13	► 0	22	7	7	0	8
Pays-Bas	14	▼ -2	21,2	9	5	0	8
Grèce	15	▲ 3	20,4	18	2	0	0
Chypre	16	► 0	19,3	6	2	0	11
Danemark	17	► 0	19,1	12	3	0	4
Portugal	18	▲ 8	18	8	10	0	0
Roumanie	19	▲ 2	16,5	5	8	0	4
Italie	20	▼ -5	15,8	6	2	0	8
Hongrie	21	▼ -2	14,8	8	3	0	4
Slovaquie	22	▲ 2	14,5	6	5	0	4
Espagne	23	▲ 5	13,8	4	6	0	4
Bulgarie	24	▼ -1	13,7	5	9	0	0
Luxembourg	25	▼ -3	13,5	2	4	0	8
Belgique	26	▼ -6	12,7	12	1	0	0
Allemagne	27	► 0	10,5	4	3	0	4
République Tchèque	28	▼ -3	10,1	5	1	0	4
Les moins moralisateurs Pays	Classement (sur 28 pays)	Changement depuis 2017	Score Alcool (sur 100)	Taxes (sur 40)	Interdictions publicité (sur 20)	Prix plancher (sur 10)	Autres restrictions et interdits (sur 30)

Légende, pays :

les plus moralisateurs

plus moralisateurs

moins moralisateurs

les moins moralisateurs

**Tableau 7 : Zoom sur les interdictions sur la publicité sur l'alcool
(compte pour 20 % de la rubrique Alcool)**

Pays Les plus moralisateurs	Score interdictions publicité Alcool (sur 60)	Spiriteux TV ou radio (sur 10)	Sponsoring spiriteux (sur 10)	Affichage extérieur spiritueux (sur 10)	Bière et vin TV ou radio (sur 10)	Sponsoring de bière et vin (sur 10)	Affichage extérieur bière et vin (sur 10)
Lituanie	60	10	10	10	10	10	10
France	54	9	10	8	9	10	8
Lettonie	51	10	9	10	3	9	10
Finlande	47	10	10	10	8	0	9
Pologne	46	10	10	10	6	5	5
Croatie	45	10	10	10	5	5	5
Estonie	40	7	3	10	7	3	10
Suède	39	10	2	10	10	2	5
Slovénie	32	10	2	10	7	2	1
Portugal	30	8	5	2	8	5	2
Irlande	28	10	5	0	8	5	0
Bulgarie	26	9	0	9	6	0	2
Malte	24	7	5	0	7	5	0
Roumanie	23	8	5	10	0	0	0
Autriche	20	10	10	0	0	0	0
Espagne	18	10	0	1	6	0	1
Pays-Bas	14	7	0	0	7	0	0
Slovaquie	14	8	0	0	6	0	0
Luxembourg	12	0	2	4	0	2	4
Danemark	10	0	0	0	0	10	0
Hongrie	9	2	0	3	1	0	3
Allemagne	8	4	0	0	4	0	0
Italie	7	2	5	0	0	0	0
Chypre	6	3	0	0	3	0	0
Grèce	6	1	1	1	1	1	1
République Tchèque	4	0	0	2	0	0	2
Belgique	2	0	0	0	0	0	2
Royaume-Uni	0	0	0	0	0	0	0
Pays Les moins moralisateurs	Score interdictions publicité Alcool (sur 60)	Spiriteux TV ou radio (sur 10)	Sponsoring spiriteux (sur 10)	Affichage extérieur spiritueux (sur 10)	Bière et vin TV ou radio (sur 10)	Sponsoring de bière et vin (sur 10)	Affichage extérieur bière et vin (sur 10)

Légende, pays :

les plus moralisateurs

plus moralisateurs

moins moralisateurs

les moins moralisateurs

**Tableau 8 : Zoom sur les autres restrictions et interdits alcool
(compte pour 30 % de la rubrique Alcool)**

Pays	Score autres restrictions et interdits alcool (sur 40)	Restrictions horaire de fermeture (sur 10)	Interdictions promotions (sur 10)	Age légal de consommation >18 ans (sur 10)	Monopole de revente (sur 5)	Limites de conduite =<0,02 g (sur 5)
Les plus moralisateurs						
Lituanie	30	10	10	10	0	0
Suède	30	10	10	0	5	5
Finlande	23	10	8	0	5	0
Chypre	15	10	0	0	0	5
Estonie	15	0	10	0	0	5
Irlande	15	10	5	0	0	0
Autriche	11	10	1	0	0	0
Italie	10	10	0	0	0	0
Luxembourg	10	10	0	0	0	0
Malte	10	10	0	0	0	0
Pays-Bas	10	0	10	0	0	0
Slovénie	10	10	0	0	0	0
Royaume-Uni	10	10	0	0	0	0
Croatie	6	3	3	0	0	0
République Tchèque	5	0	0	0	0	5
Danemark	5	0	5	0	0	0
France	5	0	5	0	0	0
Allemagne	5	0	5	0	0	0
Hongrie	5	0	0	0	0	5
Lettonie	5	0	5	0	0	0
Pologne	5	0	0	0	0	5
Roumanie	5	0	0	0	0	5
Slovaquie	5	0	0	0	0	5
Espagne	5	0	5	0	0	0
Belgique	0	0	0	0	0	0
Bulgarie	0	0	0	0	0	0
Grèce	0	0	0	0	0	0
Portugal	0	0	0	0	0	0
Les moins moralisateurs						
Pays	Score autres restrictions et interdits alcool (sur 40)	Restrictions horaire de fermeture (sur 10)	Interdictions promotions (sur 10)	Age légal de consommation >18 ans (sur 10)	Monopole de revente (sur 5)	Limites de conduite =<0,02 g (sur 5)

Légende, pays :

les plus moralisateurs

plus moralisateurs

moins moralisateurs

les moins moralisateurs

L'alimentation et les boissons

La catégorie « alimentation et boissons » intègre cinq sous-catégories : la taxation (35 points), les restrictions sur les ingrédients (25 points), les restrictions sur la publicité (25 points), les interdictions des distributeurs automatiques (10 points) et les restrictions sur les boissons énergisantes (5 points).

La taxation. Il s'agit de toutes les taxes autres que les taxes usuelles pesant sur les ventes des produits alimentaires, des boissons ou des ingrédients spécifiques. Les scores sont octroyés en fonction du nombre de produits taxés et de l'importance de la taxe, avec 20 points pour l'alimentation, 10 points pour les boissons sucrées, 3 points pour les boissons énergisantes et 2 points pour les boissons avec édulcorant.

Les restrictions sur les ingrédients. Jusqu'à 25 points sont accordés aux limites imposées par l'État concernant le nombre d'ingrédients qui peuvent être utilisés dans la composition d'un aliment. Certains pays ont des « accords volontaires » avec l'industrie concernant les niveaux de sel, de matières grasses et de sucre. Comme ces accords ne sont pas à proprement parler « obligatoires », nous ne les incluons pas dans notre indicateur. Soulignons cependant que ces accords « volontaires » laissent en général planer une menace de légiférer.

Les restrictions sur la publicité. Jusqu'à 25 points sont accordés selon l'importance des restrictions.

Les interdictions des distributeurs automatiques. Jusqu'à 10 points sont accordés à l'interdiction des distributeurs automatiques de nourriture et/ou à l'interdiction de certains produits alimentaires ou boissons vendus dans les distributeurs automatiques. Les scores dépendent de l'étendue de l'interdiction (par exemple écoles, hôpitaux) et du nombre de produits affectés.

Les restrictions sur les boissons énergisantes. Certains pays réglementent les boissons froides à base de caféine (les « boissons énergisantes ») plus sévèrement que les boissons chaudes traditionnelles à base de caféine. Les restrictions publicitaires pour ces boissons sont incluses dans les « restrictions de la publicité » ci-dessus mais cinq points supplémentaires sont accordés s'il existe une interdiction totale de la vente de boissons énergisantes aux personnes âgées de moins de 18 ans.

Tableau 9 : Classement des pays Alimentation et boissons

Pays Les plus moralisateurs	Classement (sur 28 pays)	Changement depuis 2017	Score (sur 100)	Taxes (sur 35)	Restrictions sur la publicité (sur 25)	Restrictions sur les ingrédients (sur 25)	Interdictions distributeurs automatiques (sur 10)	Restrictions boissons énergisantes (sur 5)
Hongrie	1	► 0	29	25	0	4	0	0
Irlande	3=	▲ 7	20	10	10	0	0	0
Royaume-Uni	3=	▲ 1	20	10	9	0	1	0
Lettonie	4	▼ -1	15	5	3	2	0	5
France	5	▼ -3	12	7	1	0	4	0
Estonie	7=	▲ 22	10	10	0	0	0	0
Finlande	7=	▼ -1	10	10	0	0	0	0
Belgique	10=	▼ -2	9	7	0	2	0	0
Lituanie	10=	▼ -4	9	0	3	0	1	5
Portugal	10=	▲ 7	9	7	0	2	0	0
Danemark	11	▼ -4	8	3	0	5	0	0
Bulgarie	12	▼ -2	6	0	0	6	0	0
Grèce	14=	▼ -2	4	0	0	4	0	0
Slovénie	14=	▼ -2	4	0	0	0	4	0
Suède	15	▼ -2	3	0	3	0	0	0
Autriche	16	▼ -2	2	0	0	2	0	0
Italie	17	▼ -2	2	0	0	0	2	0
Pays-Bas	18	▲ 10	2	0	0	2	0	0
Pologne	19	▼ -3	2	0	0	0	2	0
Espagne	20	▲ 8	1	1	0	0	0	0
Croatie	28=	► 0	0	0	0	0	0	0
Chypre	28=	► 0	0	0	0	0	0	0
République Tchèque	28=	► 0	0	0	0	0	0	0
Allemagne	28=	► 0	0	0	0	0	0	0
Luxembourg	28=	► 0	0	0	0	0	0	0
Malte	28=	► 0	0	0	0	0	0	0
Roumanie	28=	► 0	0	0	0	0	0	0
Slovaquie	28=	► 0	0	0	0	0	0	0
Les moins moralisateurs	Classement (sur 28 pays)	Changement depuis 2017	Score (sur 100)	Taxes (sur 35)	Restrictions sur la publicité (sur 25)	Restrictions sur les ingrédients (sur 25)	Interdictions distributeurs automatiques (sur 10)	Restrictions boissons énergisantes (sur 5)
Pays								

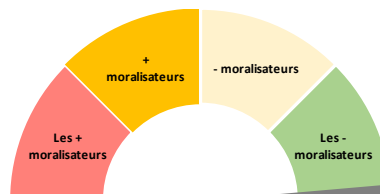
Légende, pays :

les plus moralisateurs
plus moralisateurs
moins moralisateurs
les moins moralisateurs

7. ZOOM PAYS

Allemagne

Allemagne	Classement dans l'UE (sur 28 pays)	Score (sur 100)
Indicateur États Moralisateur 2019	28	11,7
> Tabac	26	5,5
> Cigarette électronique	28=	2,7
> Alcool	27	3,5
> Alimentation et boissons	28=	0,0



L'Allemagne est le pays où le fait de boire, fumer, vapoter ou manger est le moins pénalisé de l'Union Européenne.

Il n'y a pas de taxes sur les liquides de cigarettes électroniques ni sur le sucre. Le pays fait preuve d'une assez grande tolérance en matière de publicité. Il n'y a pas de taxe sur le vin et les taxes sur la bière et les spiritueux sont bien inférieures à ce qui se pratique en moyenne dans les pays membres de l'UE. Les taxes sur le tabac sont, elles-aussi, en dessous de la moyenne observée dans l'UE, après ajustement sur le revenu.

Comme dans la plupart des pays européens, l'attitude à l'égard des fumeurs est plutôt hostile mais la majorité des états fédéraux pratique une législation tolérante concernant les espaces fumeurs. Les restrictions varient d'une région à l'autre mais elles sont, en général, bien moins sévères que celles que les autres pays européens imposent. Seuls 3 des 16 Etats fédéraux ont des interdictions totales de fumer. Les 13 autres tolèrent des exceptions selon la taille des établissements, leurs statuts et selon que de la nourriture y est servi ou pas. Ainsi, dans la plupart des Etats, on trouve des bars qui offrent au minimum un espace fumeur.

Les distributeurs automatiques de cigarettes ne sont pas interdits et la vente au comptoir est autorisée. Conformément au droit européen, la publicité sur le tabac est globalement interdite mais les lois allemandes l'autorisent dans les cinémas, les espaces extérieurs ou sur les points de vente. L'Allemagne autorise également la promotion d'alcool sous toute ses formes, y compris à la télévision après 18 heures, et il n'y a pas d'horaire obligatoire de fermeture des bars.

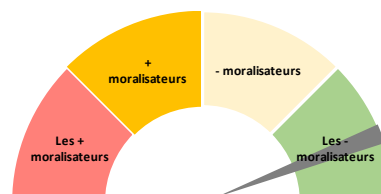
Les cigarettes électroniques peuvent être vendues et utilisées sans restriction. Il n'y a en outre pas de taxes sur les liquides associés, les ventes transfrontalières sont légales et la publicité des produits associés aux cigarettes électronique est autorisée dans les limites des lois de l'Union Européenne.

L'Allemagne n'a pas non plus de politique moralisatrice en matière d'alimentation et sur les boissons non alcoolisées mais le gouvernement a négocié avec l'industrie un accord « volontaire » de transformation des produits alimentaires. L'objectif est d'arriver à une baisse de la consommation de sucre d'au moins 10 % en 2025.

Contenu réalisé en partenariat avec Max Molde du Prometheus Institute.

Autriche

Autriche	Classement dans l'UE (sur 28 pays)	Score (sur 100)
Indicateur États Moraliseurs 2019	26=	16,9
> Tabac	28=	5,4
> Cigarette électronique	22=	3,5
> Alcool	13	7,3
> Alimentation et boissons	16	0,7



L'Autriche est un pays où la résistance aux politiques moralisatrices est forte. La taxe sur le tabac y est parmi les plus faibles de l'UE et, avec 13 autres pays, elle n'impose pas de taxe sur le vin (à l'exception des vins pétillants). De plus, les taxes sur la bière et les spiritueux sont relativement faibles.

La publicité sur le tabac est seulement autorisée sur les points de ventes mais les distributeurs de cigarettes sont légaux, il n'est question ni de paquet neutre ni de vente sous le comptoir.

L'Autriche devait mettre en place en 2018 une interdiction de fumer (cigarettes électroniques incluses) mais le projet a été abandonné par le nouveau gouvernement en 2017. La seule mesure qui subsiste est l'interdiction de fumer dans les voitures transportant des passagers de moins de 18 ans. Cette interdiction inclut le vapotage, il s'agit d'ailleurs de la seule restriction majeure portant sur les cigarettes électroniques.

Les e-cigarettes y ont été classées sous le label de produit médical et interdites en dehors de ce cadre. Ce n'est plus le cas. Les cigarettes électroniques et les liquides sont autorisés à la vente, les liquides n'étant soumis à aucune taxe spécifique. Le commerce transfrontalier est néanmoins interdit.

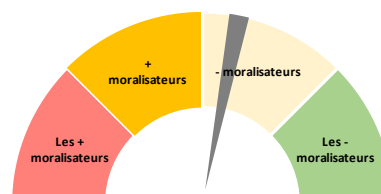
La position du gouvernement autrichien à l'égard de la publicité portant sur les spiritueux est stricte. Elle est interdite à la télévision, à la radio ou encore sur les panneaux d'affichage. Dans ce domaine, le sponsoring est interdit mais la publicité de la bière et du vin est légale dans tous les médias.

Dans le domaine alimentaire, l'Autriche se distingue par une politique très tolérante. Seuls les acides gras trans sont limités à 2 ou 4 % du poids en fonction des aliments.

Contenu réalisé en partenariat avec le Friedrich A. von Hayek institut.

Belgique

Belgique	Classement dans l'UE (sur 28 pays)	Score (sur 100)
Indicateur États Moraliseurs 2019	16	21,4
> Tabac	21	7,1
> Cigarette électronique	11	7,1
> Alcool	26	4,2
> Alimentation et boissons	10=	3



La Belgique est dans la moyenne de l'indicateur avec des scores intermédiaires dans chaque catégorie, voire témoignant d'une politique souple s'agissant de l'alcool.

Les réglementations portant sur la cigarette, à l'instar de celles qui prévalent dans d'autres pays de l'UE, autorisent la création d'espaces fumeurs, y compris au Parlement européen. Les espaces fumeurs doivent être neutres et non récréatifs (pas de télévision ou de billard, par exemple). Les distributeurs automatiques de cigarettes sont autorisés tandis que la vente sous le comptoir et le paquet neutre n'y sont pas imposés.

Les cigarettes électroniques sont reconnues comme des produits de consommation depuis 2016, mais les ventes sur internet et la publicité desdits produits sont interdites (à l'exception des librairies et points de vente spécialisés). Vapoter est interdit là où fumer l'est aussi, avec des amendes allant de 208 à 8000€. Il est donc illégal de vapoter dans les boutiques de cigarettes électroniques. De plus, une nouvelle loi pourrait interdire cette année de vapoter et de fumer dans les véhicules transportant des jeunes/enfants de moins de 18 ans.

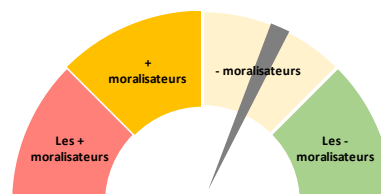
Les taxes sur la bière, le vin et les spiritueux y sont assez faibles et les restrictions en matière de publicité modestes.

Une taxe sur les sodas de 0,003/l a été introduite en 2016. Elle est dorénavant de 0,12 €/l. Considérée comme une taxe santé, elle porte aussi sur des boissons qui ne contiennent ni sucre ni calories. La Belgique pose depuis 1985 une limite légale à la quantité de sel présente dans le pain, à savoir 2 g de sel pour 100 g de pain.

Contenu réalisé en partenariat avec Wannas de Roeck de Students For Liberty.

Bulgarie

Bulgarie	Classement dans l'UE (sur 28 pays)	Score (sur 100)
Indicateur États Moralisateur 2019	18	19,5
> Tabac	9	9,4
> Cigarette électronique	22=	3,5
> Alcool	24	4,6
> Alimentation et boissons	12	2



La réglementation du tabac est très stricte en Bulgarie. La publicité est quasi totalement interdite et la vente de cigarette dans les distributeurs l'est totalement. L'interdiction de fumer dans les lieux publics est parmi les plus sévères en Europe. Elle l'est sans exception dans les bars, les restaurants ou encore sur le lieu de travail et concerne aussi certains lieux à l'extérieur. Ces interdictions ne sont pas très respectées en pratique. Par ailleurs, le droit européen interdit la vente de paquets de moins de 20 cigarettes, il est néanmoins possible en Bulgarie de se procurer des cigarettes en plus petit nombre sur le marché noir. Les taxes tabac y sont les plus faibles de l'UE en termes nominaux mais les 6èmes plus élevées si on les rapporte au revenu.

L'approche Bulgare en matière de vapotage est relativement tolérante. Il n'y a, en effet, pas de restrictions de vapoter dans les espaces publics fermés et les cigarettes électroniques peuvent être librement achetées et vendues sur le territoire contrairement au commerce transfrontalier qui lui est maintenant proscrit. En 2017, la Bulgarie a adopté une fiscalité pour les produits du tabac chauffé. Le décret n°163 ajoute les produits du tabac chauffé et sans fumée au régime de l'Excise Duties and Tax

Warehouse Act, ainsi, les produits comme IQOS seront maintenant taxés en fonction de leur poids en tabac, soit 152 Levs par kg (77 €). Ce décret fait loi depuis le 1^{er} janvier 2018.

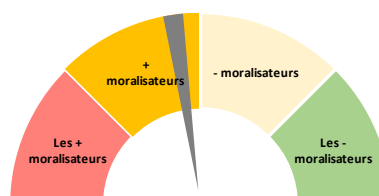
L'approche Bulgare en matière de consommation d'alcool est elle aussi relativement tolérante. Les taxes sur la bière et les spiritueux sont relativement faibles et nulles sur le vin. La publicité pour le vin et la bière est peu limitée, celle pour les spiritueux est à l'inverse complètement interdite à la télévision et la radio. Dans un cadre très strict, elle est autorisée après 22 heures.

Il existe des limites concernant la quantité de sel présente dans le pain industriel, le fromage et la viande depuis 2011. En 2015, l'idée a fait son chemin de taxer la « malbouffe » et les boissons énergisantes mais elle s'est confrontée à une opposition du Ministre des finances. A ce jour ce projet n'a pas vu le jour et les choses en sont restées là.

Contenu réalisé en partenariat avec avec Dimitar Kolichev.

Chypre

Chypre	Classement dans l'UE (sur 28 pays)	Score (sur 100)
Indicateur États Moralisateur 2019	13	25,1
> Tabac	10	9,0
> Cigarette électronique	4	9,7
> Alcool	16	6,4
> Alimentation et boissons	28=	0,0



Par rapport à la dernière édition, Chypre s'est hissée dans la première partie du classement du fait de nouvelles réglementations à l'égard des fumeurs et des vapoteurs.

Jusqu'à encore récemment, des espaces fumeurs étaient autorisés dans les bars et les restaurants. Des mesures ont néanmoins été prises en février 2017, les interdisant dans les espaces publics fermés ainsi que dans quelques autres lieux extérieurs. Ceci s'applique aussi au vapotage. Depuis, des exemptions ont été décidées concernant les lieux dits « ouverts », ou offrant au moins un côté ouvert et exonèrent les boutiques de cigarettes électroniques. Des amendes sont prévues dans une limite de 850 euros. Fumer est également interdit dans les voitures transportant des enfants âgés de moins de 16 ans.

La publicité pour le tabac et les cigarettes électroniques est limitée aux points de vente. Les distributeurs automatiques de cigarettes sont interdits, mais Chypre n'impose pas de vente sous le comptoir.

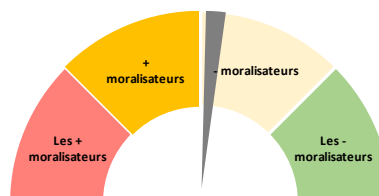
Les taxes sur le tabac sont dans la moyenne de celles des pays de l'UE. En septembre 2017, Chypre a introduit une taxe sur les liquides des cigarettes électroniques de 0,12 € par ml (soit 1,20€ pour une bouteille standard). Cette taxe vaut aussi pour les liquides sans nicotine. Les produits du tabac chauffés sont dorénavant taxés à hauteur de 150 euros par kilo.

La promotion de l'alcool est autorisée sauf à la télévision et à la radio pendant la journée.

Chypre ne possède pas de réglementations spécifiques sur l'alimentation et les sodas. Les taxes sur les spiritueux y sont relativement faibles tandis qu'il n'y a aucune taxe sur le vin.

Croatie

Croatie	Classement dans l'UE (sur 28 pays)	Score (sur 100)
Indicateur États Moralisateurs 2019	15	24,9
> Tabac	8	9,5
> Cigarette électronique	13	6,6
> Alcool	11	8,8
> Alimentation et boissons	28=	0,0



La Croatie se situe au milieu du classement avec un niveau de taxe moyen sur la bière et le tabac, très faible sur les spiritueux et nul sur le vin.

Une interdiction totale de fumer a été abandonnée en 2009, sous pression du secteur de l'hôtellerie. La loi en vigueur aujourd'hui en Croatie est l'une des plus tolérantes de l'UE. Fumer est interdit dans les restaurants mais des exceptions sont prévues pour les petits bars tandis que les lieux de plus grande taille peuvent offrir des espaces fumeur ventilés. La Croatie est en revanche l'un des 5 pays de l'UE à imposer la vente sous le comptoir.

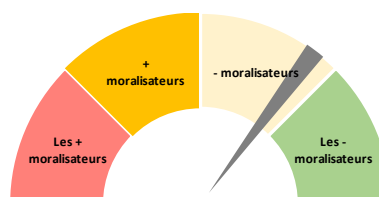
Il n'y a pas de taxes sur les liquides de cigarettes électroniques mais vapoter est interdit là où fumer l'est aussi.

La Croatie est sévère en ce qui concerne la publicité. Dans le cas des cigarettes électroniques et du tabac, elle est entièrement prohibée. Dans le cas du vin, elle est interdite dans tous les media audiovisuels. Seule la bière est exemptée de ces restrictions.

Les bars dans les zones urbaines doivent être fermés à minuit, avec des exceptions jusqu'à deux heures du matin données par la municipalité, la ville, ou les autorités. Certains bars n'ont parfois pas l'autorisation de rester ouverts jusqu'à minuit.

Danemark

Danemark	Classement dans l'UE (sur 28 pays)	Score (sur 100)
Indicateur États Moralisateurs 2019	20	18,8
> Tabac	24	6,1
> Cigarette électronique	20	3,7
> Alcool	17	6,3
> Alimentation et boissons	11	2,7



Le Danemark est le pays le plus tolérant des pays scandinaves. Ses interdictions de fumer y sont moins strictes et les taxes sur l'alcool et le tabac plus faibles que ce que l'on constate chez ses voisins du Nord.

En novembre 2018, les taxes sur le tabac ont été gelées et celles sur la bière et le vin ont été diminuées dans une tentative visant à limiter le commerce transfrontalier. Le Danemark est le seul pays nordique à ne pas imposer d'heure de fermeture pour les bars.

Jusqu'en 2016, le Danemark interdisait les cigarettes électroniques. Classées produit médical, elles étaient inaccessibles au grand public. Cette situation a changé en mai 2016 avec la légalisation des cigarettes électroniques et des liquides considérés dès lors comme des produits de consommation. Vapoter a toujours été permis dans les lieux publics (à l'exception des transports publics) et il n'y a

pas de taxes sur les liquides. La publicité, la promotion et le sponsoring de ces produits est toutefois interdit dans tous les médias, que les liquides contiennent ou pas de la nicotine.

Le Snus, qui avait jusque-là échappé au droit européen, a été interdit en janvier 2016 mais il n’y a pas eu d’autres législations portant sur le tabac et les cigarettes électroniques depuis la transposition de la Directive sur les produits du tabac. La proposition fin 2017 de mettre en place un paquet neutre n’a pas été retenue. Les distributeurs automatiques de cigarettes sont interdits mais la vente sous le comptoir n’est pas imposée. Quelques gros vendeurs ont néanmoins décidé volontairement de couvrir les produits du tabac.

L’usage de la cigarette dans les espaces clos est beaucoup moins réglementé que dans la plupart des pays de l’UE. Des exceptions existent ainsi pour les petits pubs et des espaces fumeurs sont autorisés aussi bien dans les bars, les restaurants que sur le lieu de travail. Le prix du tabac est relativement accessible du fait de taxes peu élevées.

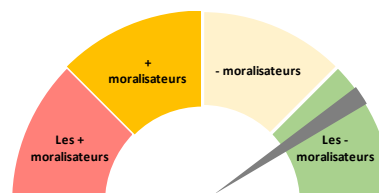
Les taux d’imposition sur la bière et les spiritueux y sont deux fois moins élevés que ceux qu’impose la Suède ou la Finlande.

En matière d’alimentation, le Danemark a abandonné en 2013 son idée de taxer le gras, le sucre, les sodas et a diminué la taxe sur la bière. Il existe une taxe sur les bonbons et les acides gras trans sont interdits dans la nourriture.

Contenu réalisé en partenariat avec Klaus K.

Espagne

Espagne	Classement dans l'UE (sur 28 pays)	Score (sur 100)
Indicateur États Moraliseurs 2019	23=	17,7
> Tabac	16=	8,1
> Cigarette électronique	16	4,7
> Alcool	23	4,6
> Alimentation et boissons	20	0,3



Les consommateurs de nicotine espagnols sont en position intermédiaire. L’Espagne fut un pays très tolérant à l’égard des fumeurs mais, depuis 2005, il y est interdit de fumer sur le lieu de travail. En 2011, l’interdiction a été étendue aux bars et aux restaurants ainsi qu’à quelques espaces extérieurs comme les écoles, les hôpitaux et les terrains de jeu. En avril 2016, le Parlement de la région Basque a interdit de fumer et de boire dans les stades sportifs. Les taxes sur le tabac sont dans la moyenne des pays de l’UE.

Plus que dans la plupart des autres pays, l’Espagne a mené des campagnes de communication hostiles à la cigarette électronique. Le marché des cigarettes électroniques s’est ainsi effondré en 2014, soit une baisse de 70 % des ventes de cigarettes électroniques selon l’Association nationale espagnole du vapotage. Les choses se sont depuis normalisées mais on constate néanmoins une augmentation du nombre de fumeurs par rapport à 2005 qui s’explique peut-être en partie par des campagnes gouvernementales mal avisées. Vapoter est interdit dans nombre de lieux gérés par les autorités publiques comme les écoles ou les transports publics. Par contre, la chose est laissée à la

décision des propriétaires dans le cas des bars, des restaurants ou du travail. Le commerce transfrontalier est interdit mais il n’y a pas de taxe sur les liquides des cigarettes électroniques.

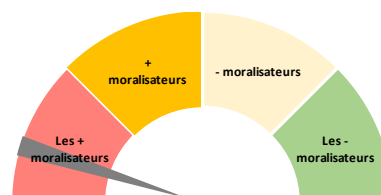
L’Espagne est le pays le plus tolérant à l’égard du consommateur d’alcool en vertu de faibles taxes et l’octroi facile de licences. Il n’y a pas de taxe sur le vin, celle sur la bière est la 3^{ème} taxe la plus faible et celle sur les spiritueux est en 5^{ème} position. Dans certaines localités, les « *happy hours* » sont interdites ainsi que les achats en gros mais ce ne sont en aucun cas des prohibitions nationales. La publicité pour l’alcool est strictement encadrée dans les médias audiovisuels. La publicité à la télévision des spiritueux est interdite ainsi que dans tous les endroits où la consommation d’alcool n’est pas autorisée. La publicité pour la bière et le vin est autorisée à partir de 20h30.

En décembre 2016, le gouvernement espagnol annonçait un projet de taxe sur les sodas visant à réduire le déficit public mais il y renonça afin de ne pas nuire aux classes modestes. La Catalogne a cependant une taxe soda depuis mai 2017. Elle est de 0,008€/l dans le cas des boissons qui contiennent entre 5 et 8 g de sucre pour 100 ml et de 0,12€ pour celles qui contiennent plus de 8 g.

Contenu réalisé en partenariat avec Juan Angel Soto de Civismo.

Estonie

Estonie	Classement dans l'UE (sur 28 pays)	Score (sur 100)
Indicateur États Moraliseurs 2019	3	37,3
> Tabac	13	8,3
> Cigarette électronique	6	9,2
> Alcool	4	16,5
> Alimentation et boissons	7=	3,3



L’Estonie est devenu l’un des 3 champions européens de la moralisation. Le classement de ce pays a été chamboulé depuis la dernière édition en 2017 suite à la montée des interdictions sur l’alcool.

Les interdictions de fumer sont moins sévères que dans la plupart des pays de l’UE mais il est interdit de fumer depuis 2016 dans les voitures transportant des enfants (avec des amendes allant jusqu’à 300 €) et une interdiction de fumer dans les prisons a vu le jour en octobre 2017. L’Estonie a les taxes sur le tabac les plus élevées d’Europe de l’est. La publicité pour le tabac et les distributeurs automatiques de cigarettes y sont totalement interdits. D’ici juillet 2019, le tabac devra être vendu sous le comptoir.

La prohibition de la vente des cigarette électroniques a été abolie en 2013. Elles sont aujourd’hui vendues comme n’importe quel autre produit de consommation. Une taxe sur les liquides a toutefois été introduite en 2017. Elle est de 0,20€/ml (soit 2 € pour une bouteille standard). Elles sont soumises aux mêmes restrictions que les cigarettes.

Les réglementations portant sur l’alcool ont été durcies de façon drastique. Alors que les taxes sur la bière, le vin et les spiritueux ont toujours été supérieures à la moyenne de l’UE, elles ont augmenté encore plus depuis 2016. Entre 2016 et 2018, les taxes sur les spiritueux ont augmenté de 30 %, celles sur le vin de 50 % et les taxes sur la bière ont doublé. On a assisté en Estonie à une illustration grandeur nature de la courbe de Laffer, les Estoniens achetant dorénavant leur alcool en Lettonie et

les Finlandais de se fournir ailleurs également. Le gouvernement estonien s'attendait à voir les recettes fiscales passer de 251 millions d'euros en 2016 à 276 millions en 2017. A l'inverse, elles ont chuté à 229 millions avec un impact dévastateur pour les petits commerçants des régions défavorisées proches de la Lettonie. Cette véritable douche froide a conduit le gouvernement à renoncer à augmenter les taxes sur l'alcool en 2019 et 2020. Au final, l'Estonie a le 3^{ème} taux d'imposition le plus élevé sur la bière, le 4^{ème} sur les spiritueux et le 6^{ème} sur le vin de toute l'UE, après ajustement sur le revenu.

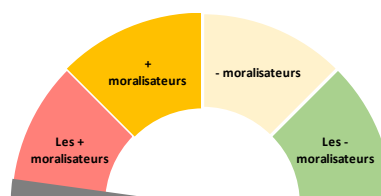
Depuis janvier 2018, la publicité pour l'alcool a été interdite dans le domaine public. Elle n'est autorisée qu'à partir de 22h à la télévision et à la radio, à condition de ne donner que des informations factuelles et neutres. Les *happy hours* et les dégustations d'alcool dans les magasins sont interdites. Les magasins doivent disposer les boissons alcoolisées à l'écart de leurs autres produits et elles ne doivent pas être visibles de la rue.

Une taxe sur les boissons non alcoolisées a été introduite dans le même temps. Elle s'applique aux boissons édulcorées, qui ne contiennent pas de calories, tout autant qu'aux boissons sucrées. Le système fonctionne de la façon suivante : les boissons édulcorées ainsi que les boissons contenant jusqu'à 10 g de sucre pour 100 ml sont taxées à hauteur de 0,10€/l tandis que les boissons contenant plus de 10 g sont imposées à 0,20€/l. Si une boisson contient plus de 10 g pour 100 ml et des édulcorants, la taxe passe à 0,30€/l. Le gouvernement prévoit de diminuer le premier palier à 9 g en 2019 puis 8 g en 2020.

Contenu réalisé en partenariat avec Meelis Kitsing de l'Estonian Business School.

Finlande

Finlande	Classement dans l'UE (sur 28 pays)	Score (sur 100)
Indicateur États Moraliseurs 2019	1	49,5
> Tabac	4	11,1
> Cigarette électronique	2	10,8
> Alcool	1	24,3
> Alimentation et boissons	7=	3,3



La Finlande occupe encore dans cette nouvelle édition la première place au tableau des États moraliseurs.

Le *Tobacco Act* Finlandais, en vigueur depuis août 2016, interdit la cigarette dans les voitures transportant des enfants âgés de moins de 15 ans. Tous les produits du tabac sans fumée ont été interdits et les cigarettes électroniques sont sujettes aux mêmes réglementations que les cigarettes, y compris l'interdiction totale de publicité. Ces interdictions concernent également tous les produits proches du tabac, comme les pipes à la réglisse. Les magasins doivent acheter une licence pour avoir le droit de vendre du tabac, le prix de cette licence ayant d'ailleurs drastiquement augmenté depuis 2016, dans une tentative de décourager les vendeurs. Cette nouvelle loi permet aux copropriétés locatives de demander une licence visant à l'interdiction de fumer sur les balcons et espaces extérieurs. Enfin, la Finlande est en 4^{ème} position pour la taxation du tabac.

Fin mai 2016, la Finlande a cessé d'interdire les cigarettes électroniques. La Finlande est l'un des rares pays de l'UE à imposer des restrictions sur les saveurs. Elle n'en autorise que 2 types : saveur tabac et goût non aromatisé. Une taxe sur les liquides des cigarettes électroniques de 0,30€/ml (3€ pour une bouteille standard) a été mise en place le 1^{er} janvier 2017. La taxe s'applique à tous les liquides utilisés dans le cadre du vapotage. Les ventes sur internet et le commerce transfrontalier sont interdits depuis juin 2017

Pour ce qui est des interdictions de fumer et peut-être du fait de son climat froid, la Finlande est plus tolérante que nombre de pays de l'UE. Elle autorise les espaces fumeurs mais vapoter est interdit là où fumer l'est aussi. En plus d'une interdiction totale de la publicité pour le tabac, les distributeurs automatiques de cigarettes sont interdits et la vente sous le comptoir imposée. Une nouvelle vague d'interdictions anti-tabac pourrait arriver sous peu. En octobre 2018, un groupe de travail au sein du Ministère des affaires sociales et de la santé a proposé un ensemble de mesures nouvelles incluant la hausse de l'âge légal d'achat de tabac à 20 ans, une interdiction de fumer et de vapoter dans les parcs, les plages et les arrêts de bus ainsi qu'une réduction de 1kg à 100 g de la quantité de snus qu'une personne peut amener dans le pays pour son usage personnel.

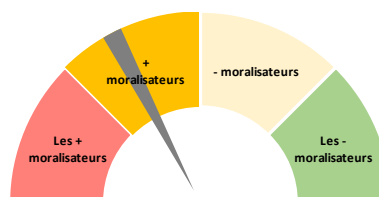
A la différence des autres pays de l'UE, la Finlande a un monopole sur la distribution d'alcool. Au cours des dernières années, les choses ont été assouplies. Si bien que dans le cadre du *Alcohol Act*, ayant pris effet en mars 2018, les boissons contenant moins de 5,5 % d'alcool peuvent être vendues dans les supermarchés. Les restaurants peuvent dorénavant annoncer les réductions de leurs *happy hours* et leurs horaires d'ouverture sont plus flexibles. Le monopole d'Etat dans la distribution d'alcool Alko peut fermer à 21 heures au lieu de 20 h.

Ces assouplissements restent modestes et ont fait l'objet de débats intenses. Ils posent les limites de la libéralisation finlandaise. La publicité extérieure pour l'alcool est presque totalement interdite depuis 2015. Celle pour les spiritueux est interdite sous quelque forme médiatique que ce soit. Quant aux publicités pour le vin et pour la bière, elles ne peuvent être diffusées à la télévision qu'après 22 heures.

Les taxes sur la bière et le vin y sont les plus élevées de l'UE. La Finlande a supprimé ses taxes sur les bonbons, le chocolat et la crème glacée en janvier 2017. Une taxe sur les boissons pétillantes est en vigueur à hauteur de 0,22€/l quand il s'agit d'une boisson sucrée et de 0,11€/l pour les boissons non-sucrées.

France

France	Classement dans l'UE (sur 28 pays)	Score (sur 100)
Indicateur États Moralisateur 2019	10	30,1
> Tabac	3	11,7
> Cigarette électronique	17	4,5
> Alcool	8	9,9
> Alimentation et boissons	5	4,0



La lutte contre les comportements jugés néfastes pour la santé a été vive sous la présidence Hollande. Elle continue de l'être sous le président Macron.

Au cours des 10 dernières années, à coup d'augmentations régulières des taxes sur le tabac, la France est devenue le 2^{ème} pays de l'UE en matière de taxes sur les fumeurs après ajustement en fonction du revenu et le 3^{ème} en termes de recettes fiscales. Le tabac chauffé est également fortement taxé : 21,5€/kg plus 48,1 % du prix de vente au détail. La France est l'un des quatre pays de l'UE à avoir adopté le paquet neutre (mai 2016). La publicité sur le tabac est totalement interdite. L'interdiction de fumer dans les bars, les restaurants et sur le lieu de travail est quasi totale (à l'exception de certains espaces fumeurs). Fumer est interdit dans les voitures qui transportent des passagers mineurs. En 2018, Paris et Strasbourg ont commencé à prohiber les cigarettes dans les parcs publics. On peut également ajouter que des discussions portent sur l'opportunité d'interdire la représentation de la cigarette dans les films, une proposition chaleureusement accueillie par la Commission européenne. En dépit de ces nombreuses contraintes fiscales et réglementaires, le taux de fumeurs en France est plus élevé que dans les pays qui ont privilégié une approche plus tolérante comme l'Allemagne et le Luxembourg.

Il existe une interdiction presque totale de publicité pour les cigarettes électroniques. La publicité n'est autorisée que dans les magasins de vapotage. L'Etat avait envisagé une interdiction de vapoter dans les espaces publics en 2013, mais il a finalement abandonné l'idée. Vapoter est actuellement autorisé dans les bars et les restaurants mais depuis octobre 2017, cette pratique est prohibée dans les établissements scolaires, les transports publics ou encore les bureaux en espace ouvert (« open space »). Les fraudeurs s'exposent à des amendes de 35 à 150 euros. Dans les lieux autorisant le vapotage, la loi française oblige le propriétaire à en informer ses clients au moyen d'un affichage spécifiant les pratiques acceptées.

La consommation d'alcool en France par habitant a drastiquement baissé depuis les années 1970. Cela n'empêche pas les Français d'être parmi les plus gros consommateurs au monde. Les taxes sur le vin sont toujours clémentes. Parmi les 14 pays membres de l'EU qui taxent le vin, la France impose le taux le plus bas, à savoir 0,03 € par bouteille. En revanche, les réglementations sur l'alcool sont particulièrement strictes. En 1991, la France a introduit une des lois les plus restrictives au monde concernant la publicité sur l'alcool, en l'interdisant complètement à la télévision et sur d'autres médias (réseaux sociaux...). Certaines publicités sont autorisées à la radio mais seulement à des horaires tardifs. Ces mesures ont été adoptées dans le but de diminuer la consommation d'alcool par les mineurs et les « beuveries express » (*binge drinking*). Les résultats n'ont pas été au rendez-vous, aussi le gouvernement a fixé l'âge légal minimal pour l'achat d'alcool à 18 ans tout en instaurant en 2016 une interdiction des encouragements aux « beuveries express ».

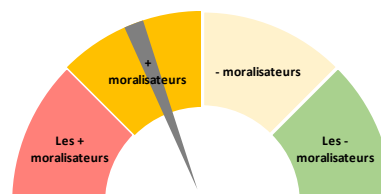
Début 2017, la France a interdit les fontaines à soda en libre-service. En juillet 2018, la France a décidé d'imposer plus lourdement les boissons sucrées en fonction de leur teneur en sucre. Elles étaient jusque-là taxées à hauteur de 0,0753 euro par litre. Dorénavant une boisson contenant 5 g de sucre pour 100 ml est imposée à hauteur de 0,055 € par litre tandis qu'une boisson ayant une concentration en sucre égale à 10 g pour 100 ml est taxé à 0,135 €.

Toutes les publicités portant sur des aliments transformés et/ou contenant du sucre ajouté, du gras ou du sel doivent être accompagnées d'un message de santé publique du type : « Pour votre santé, évitez de manger trop gras, trop sucré, trop salé », « éviter de manger entre les repas », etc. L'interdiction en 2005 des distributeurs automatiques de boissons sucrées dans les collèges n'a pas eu d'effet sur le nombre de calories ingérées quotidiennement³. Le gouvernement français a choisi

en 2017 de durcir la politique en interdisant les distributeurs automatiques de boissons et de nourriture dans les écoles.

Grèce

Grèce	Classement dans l'UE (sur 28 pays)	Score (sur 100)
Indicateur États Moralisateur 2019	11	29,0
> Tabac	5	10,7
> Cigarette électronique	3	10,2
> Alcool	15	6,8
> Alimentation et boissons	14=	1,3



Les taxes moralisatrices grecques sont punitives, en particulier quand on les ajuste en fonction du revenu. Les taxes sur les spiritueux et sur la bière sont respectivement les 3^{ème} et 4^{ème} plus élevées par rapport au reste des pays de l'UE. Les taxes sur le tabac sont en 4^{ème} position, après ajustement en fonction du revenu. Le gouvernement Syriza a introduit en Grèce la taxe sur le vin en 2016 mais cette mesure a été annulée par la Cour suprême administrative grecque en septembre 2018 et abolie en janvier 2019.

Une taxe sur les cigarettes électroniques a été mise en place en janvier 2017 (à 0,1€/ml) et, afin d'équilibrer les comptes publics, les taxes sur la bière, les cigarettes, le café et les produits du tabac chauffé ont été augmentées au cours des dernières années. A titre d'exemple, la taxe sur les produits du tabac chauffé s'élève à 156,70 €/kg.

Alors qu'en théorie, les amendes peuvent atteindre 10 000 euros, les interdictions de fumer dans les espaces publics sont peu respectées. Officiellement, il est interdit de fumer dans presque tous les lieux de travail, les bars et les restaurants. Il existe une exception pour les casinos et les bars de plus de 300 m² qui peuvent disposer d'un espace fumeur. Sa taille doit cependant rester inférieure à la moitié de l'espace total. Fumer dans les taxis et les transports publics est interdit. De même, il est interdit de fumer dans les voitures en présence d'enfants de moins de 12 ans.

La vente sous le comptoir est imposée à l'exception des points de vente dédiés à cet effet. Les distributeurs automatiques de cigarettes sont prohibés depuis 2009. La Grèce a le taux de fumeur le plus élevé de toute l'UE.

Les cigarettes électroniques sont légales mais le gouvernement grec a interdit les liquides sans nicotine en 2018 dans le but d'empêcher les vapoteurs de faire leurs propres mélanges. Les grecs ne peuvent pas acheter par voie postale des cigarettes électroniques ou des liquides en provenance d'autres pays de l'UE. La publicité pour les cigarettes électroniques est interdite partout à l'exception des points de vente et une taxe sur les liquides de 0,10€/ml a été mise en place en janvier 2017. Vapoter est interdit au même titre que fumer l'est depuis 2016. En mars 2018, la Haute Cour grecque a maintenu l'interdiction de vapoter en intérieur.

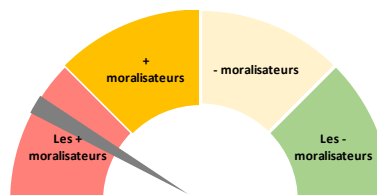
La publicité sur l'alcool est assez libre mais elle ne peut pas être diffusée dans le cadre d'émissions audiovisuelles destinées aux enfants.

Dans le pain industriel, le jus de tomate et le concentré de tomates, la quantité de sel est limitée depuis 1971. Jusqu'en août 2014, le poids d'un pain devait correspondre à des standards (250, 350, 500, 750 ou 1 000 grammes). Depuis, il ne peut être vendu qu'au poids.

Contenu réalisé en partenariat avec Constantinos Saravakos de KEFIM et du Centre for Liberal Studies.

Hongrie

Hongrie	Classement dans l'UE (sur 28 pays)	Score (sur 100)
Indicateur États Moralisateurs 2019	5	36,4
> Tabac	6	10,4
> Cigarette électronique	1	11,4
> Alcool	21	4,9
> Alimentation et boissons	1	9,7



Sous le gouvernement autoritaire de Viktor Orban, la Hongrie a adopté des réglementations en matière de « santé publique » particulièrement intrusives qu'il s'agisse d'alimentation, de tabac ou des cigarettes électroniques. Elle taxe aussi bien les aliments que les boissons sans alcool, elle impose une interdiction de fumer dans les espaces publics et elle taxe les liquides des cigarettes électroniques. Cela lui vaut d'avoir les scores les plus élevés dans les catégories alimentation et cigarette électronique. Par contre, dans la catégorie alcool, le score de la Hongrie est meilleur en vertu de taxes sur la bière et sur le vin dans la moyenne de l'UE et l'absence de taxe sur le vin.

Les distributeurs automatiques de cigarettes sont prohibés et les produits du tabac ne doivent pas être visibles de l'extérieur du point de vente. Les produits du tabac fabriqués depuis mai 2018 doivent être emballés dans des paquets neutres et il sera illégal, à partir du 1^{er} janvier 2022, de vendre des paquets de cigarettes sous la marque du fabricant.

Il n'y a aucune exception à l'interdiction de fumer dans les bars, les restaurants, le lieu de travail et dans certains espaces extérieurs. La vente de tabac est un monopole d'Etat, les licences étant accordées en fonction de la loyauté montrée à l'égard du parti. Depuis mai 2016, les magasins licenciés ont également un monopole sur la vente des cigarettes électroniques. Des rumeurs circulent concernant la possibilité d'organiser le secteur de l'alcool sur le même modèle.

Jusqu'en 2016, les liquides pour cigarettes électroniques contenant de la nicotine étaient interdits mais ils ont été depuis légalisés en tant que produits de consommation. Une taxe de 65 Forints hongrois (0,19 €) par ml a été créée le 1^{er} janvier 2017 et devait atteindre 70 Forints (0,21 €) en juillet 2017. Le gouvernement s'est ravisé et a réduit le taux d'imposition à 55 Forints (0,16 €). La publicité sur les cigarettes électroniques est interdite et l'interdiction de vapoter vaut au même titre que celle de fumer, à moins d'avoir été prescrite par un docteur. Le commerce transfrontalier est interdit et seul l'arôme « tabac » est autorisé.

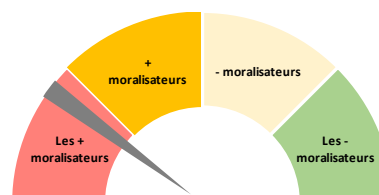
La taxe visant les produits considérés comme nuisibles à la santé (plus connue sous le nom de taxe sur les chips) a été mise en place en septembre 2011. Elle vise les aliments riches en sel, sucre et/ou caféine. Les taux ont augmenté de 20 % en janvier 2019. Cela concerne les sucreries (160 Forints ou 0,48 € par kg), les boissons non alcoolisées (15 Forints ou 0,045 € par litre), les boissons énergisantes

(300 Forints ou 0,90 € par litre), les condiments (300 Forints ou 0,93 € par kg), la confiture (600 Forints ou 1,79 € par kg), les gâteaux apéritifs (300 Forints ou 0,93 € par kg). La Hongrie impose aussi des limitations légales sur la quantité d'acides gras trans présents dans les aliments, de même que le pain ne peut pas contenir plus de 1,57 g de sel pour 100 g.

Contenu réalisé en partenariat avec la Hungarian Free Market Foundation.

Irlande

Irlande	Classement dans l'UE (sur 28 pays)	Score (sur 100)
Indicateur États Moraliseurs 2019	6	35,9
> Tabac	2	12,3
> Cigarette électronique	25	3,0
> Alcool	5	13,9
> Alimentation et boissons	3=	6,7



Le gouvernement irlandais se targue d'être un leader de la santé publique.

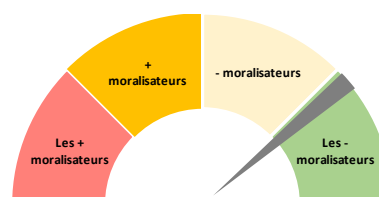
Il fut le premier à promulguer en 2004 une interdiction totale de fumer dans les espaces publics fermés et à mettre en place le paquet neutre en 2015. Depuis janvier 2016, il est interdit de fumer dans une voiture en présence d'enfants de moins de 18 ans sous peine d'une amende de 100 €. La publicité sur les cigarettes électroniques est autorisée dans les limites fixées par le droit européen. Il n'y a pas de taxe sur les liquides et les cigarettes électroniques peuvent être utilisées n'importe où à l'exception des transports publics. Le commerce transfrontalier de ces produits est légal. Seul le Royaume-Uni peut rivaliser avec l'Irlande sur le front des taxes sur le tabac.

Le secteur de l'alcool a été l'objet de nombre de mesures au cours des dernières années. Après trois ans de négociations, une loi de santé publique concernant l'alcool a été votée. Effective à partir de novembre 2019, la loi comprend une interdiction de publicité sur l'alcool très large associée à des spécifications concernant leur contenu très strictes. Il y a une obligation pour les magasins de dissimuler les boissons alcoolisées au regard du consommateur. Des avertissements concernant la santé doivent dorénavant figurer sur les emballages ce qui est en conflit avec le Droit européen⁴. Une taxe minimale de 1 € par bouteille sera introduite. Ces mesures ne sont pas encore en application mais l'Irlande en applique nombre d'autres. Les taxes sur le vin et les vins pétillants sont les plus élevées de l'UE. Celles sur la bière sont en 2^{ème} position et celles sur les spiritueux sont en 3^{ème} position, même si elles apparaissent moins sévères quand on les rapporte au PIB du pays.

L'alimentation et les boissons sont la prochaine cible. Un sénateur influent a même récemment défendu l'idée d'étendre la loi sur l'alcool au secteur de l'alimentation. La publicité portant sur les aliments considérés comme riches en gras, en sucre et/ou sel est déjà interdite dans le cadre des émissions audiovisuelle et radio destinées au moins de 18 ans. Ce type de publicité ne peut représenter que 25 % du temps total alloué à la diffusion publicitaire quotidienne. Les spiritueux ne peuvent faire l'objet de publicité ni à la télévision ni à la radio. L'Irlande a introduit une taxe sur les boissons sucrées en mai 2018, un mois après le Royaume uni. A l'instar de ce pays, la taxe fiscalise à hauteur de 0,30 € les boissons contenant plus de 8 g de sucre pour 100 ml et 0,20 € par litre pour les boissons contenant entre 5 et 8 g de sucre pour 100 ml.

Italie

Italie	Classement dans l'UE (sur 28 pays)	Score (sur 100)
Indicateur États Moraliseurs 2019	23=	17,7
> Tabac	19	7,5
> Cigarette électronique	19	4,2
> Alcool	20	5,3
> Alimentation et boissons	17	0,7



L'Italie applique une interdiction stricte de fumer dans les espaces publics depuis 2005. En 2016, cette interdiction a été étendue aux véhicules privés transportant des femmes enceintes ou des personnes âgées de moins de 18 ans. Fumer est également prohibé dans certains parcs. Il y a une interdiction quasi-totale de la publicité sur le tabac. L'Italie n'impose pas la vente sous le comptoir mais des avertissements graphiques ont été mis en place en février 2016 avant l'introduction de la Directive européenne sur les produits du tabac.

L'Italie taxe les produits du tabac chauffé comme IQOS à hauteur de 1,27 euros par paquet (soit 63,32 euros pour 1 000 bâtonnets). Le vapotage fait l'objet de nombreuses attaques depuis 2004. En 2014, l'Italie est le premier pays à avoir taxé les liquides de cigarettes électroniques afin de compenser les pertes de recettes fiscales liées à la baisse des ventes du tabac traditionnel. Initialement fixé au taux élevé de 0,38 € par ml (3,80 € pour une bouteille standard), il a encore été augmenté à 0,3976 € et liée au prix moyen pondéré. Depuis, le gouvernement italien a baissé ce taux à 0,08 € et 0,04 € sur les liquides ne contenant pas de nicotine. Des 12 pays de l'UE qui taxent les liquides des cigarettes électroniques, l'Italie a maintenant le taux le plus bas.

Le commerce transfrontalier des liquides de cigarettes électroniques est interdit mais les ventes sur Internet à l'intérieur du pays sont dorénavant autorisées depuis janvier 2019. Pour le reste, le vapotage reste une activité relativement peu réglementée avec une autorisation de fumer en intérieur et aucune transposition des règles sur la publicité du droit européen.

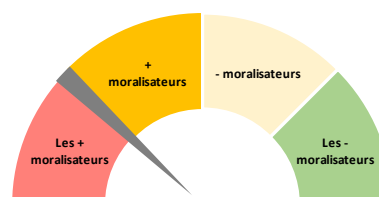
La publicité sur l'alcool est peu réglementée. Les taxes sur la bière et sur les spiritueux sont relativement faibles en Italie et il n'existe pas de taxe sur le vin.

En dehors d'une interdiction des distributeurs automatiques de produits riches en sucre, gras et caféine dans les écoles, il y a peu de réglementations sur l'alimentation. Une taxe sur les boissons sucrées a fait l'objet de discussions mais cela ne s'est pas encore traduit par une loi.

Contenu réalisé en partenariat avec l'Istituto Bruno Leoni.

Lettonie

Lettonie	Classement dans l'UE (sur 28 pays)	Score (sur 100)
Indicateur États Moraliseurs 2019	7	32,7
> Tabac	14	8,2
> Cigarette électronique	9	7,6
> Alcool	7	11,9
> Alimentation et boissons	4	5,0



La publicité sur tabac est illégale sous toutes ses formes en Lettonie. Les distributeurs automatiques de cigarettes sont interdits et fumer est prohibé dans tous les bars, les restaurants, les casinos et les aéroports à l'exception de zones réservées aux fumeurs. Fumer est interdit dans tous les arrêts des transports publics, à moins de 10 mètres des bâtiments publics, dans les parcs et les terrains de jeu en dehors des espaces réservés à cet effet. L'interdiction inclut aussi les escaliers ou les couloirs des immeubles résidentiels, les balcons et autour des enfants. Un fumeur doit cesser de fumer si on le lui demande et toutes ces règles valent pour le vapotage.

Les cigarettes électroniques sont classées comme produits de consommation et peuvent donc être vendues à toute personne âgée de plus de 18 ans. En 2016, le gouvernement a mis en place une taxe de 0,01 euros par ml sur les liquides de cigarettes électroniques à laquelle il faut ajouter une taxe de 0,005 euros par mg de nicotine, soit 0,90 € pour une bouteille de 16 mg/ml. Le tabac chauffé est taxé à hauteur de 66 € le kg.

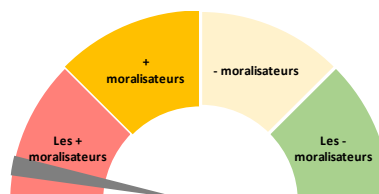
Comme ses voisins estoniens et lituaniens, la Lettonie taxe fortement les spiritueux et réglemente strictement la publicité sur l'alcool. Par contre, les taxes sur la bière et le vin y sont significativement plus faibles. La publicité pour le vin et la bière est maintenant interdite sur les panneaux d'affichage et la publicité pour les spiritueux est interdite à la télévision, la radio ou à l'extérieur. Le sponsoring dans ce secteur est presque totalement interdit depuis 2014.

La Lettonie a interdit la vente de boissons énergisantes aux personnes âgées de moins de 18 ans en juin 2016. La publicité de ces produits est très fortement encadrée (elle est interdite dans les écoles, dans les émissions télévisées destinées aux enfants, dans les bâtiments publics et elle ne peut être associée au sport). La promotion de ces boissons doit inclure des avertissements concernant leurs risques potentiels. Elles doivent être stockées à des endroits différents des autres produits de consommation dans les magasins.

En mai 2016, de nouvelles réglementations concernant les acides gras trans ont été mises en place (au maximum 2 g pour 100 g de gras au total). Les boissons sans alcool, y compris les boissons à zéro calorie, sont taxées à hauteur de 0,074 euro par litre.

Lituanie

Lituanie	Classement dans l'UE (sur 28 pays)	Score (sur 100)
Indicateur États Moraliseurs 2019	2	38,7
> Tabac	18=	7,9
> Cigarette électronique	8	7,6
> Alcool	3	20,2
> Alimentation et boissons	10=	3,0



La Lituanie occupe maintenant la deuxième place de l'indicateur des États moraliseurs, dans la mesure où les réglementations sont strictes dans tous les secteurs mesurés à l'exception du tabac.

Selon les standards européens, les taxes sur le tabac sont dans la fourchette basse. Fumer est interdit dans la plupart des espaces publics fermés et dans certaines zones sur les plages. Des espaces fumeurs peuvent être tolérés dans les espaces publics fermés mais des municipalités interdisent de fumer dans certaines zones publiques extérieures comme les squares ou les arrêts de bus. Il est

envisagé d'étendre ces interdictions aux terrasses de café, aux balcons ou aux plages dans leur ensemble. Le gouvernement prévoit d'imposer la vente sous le comptoir en 2019 et le paquet neutre en 2022.

Depuis 2016, les cigarettes électroniques sont soumises aux mêmes règles que la cigarette traditionnelle. La publicité, la promotion et le sponsoring sont interdits à peu près partout et dans pratiquement tous les médias. Le commerce transfrontalier de cigarettes électroniques et de liquides contenant de la nicotine, est interdit. Les produits du tabac chauffé sont taxés à 54,16 € par kg mais il n'existe pas de taxes sur les liquides.

La réglementation sur l'alcool s'est durcie au fil des années pour atteindre un paroxysme en 2018. Au point qu'elle est en Lituanie la plus sévère de tous les pays de l'UE. L'âge légal de consommation d'alcool est passé à 20 ans en janvier 2018, si bien que les jeunes lituaniens de 18 et 19 ans sont les seuls de l'UE à ne pas pouvoir acheter d'alcool. Les boissons alcoolisées ne peuvent plus être vendues dans les magasins avant 10 heures ou après 20 heures (15 h le dimanche), au lieu de 8 heures et 22 heures auparavant. Lors d'événements publics, il est interdit de vendre des boissons à plus de 13 % d'alcool.

Les taxes sur l'alcool ont aussi augmenté au cours des dernières années, celles sur le vin ont doublé depuis 2017. Les ventes d'alcool aux stations-service ont été interdites en janvier 2016 et des discussions portent actuellement sur l'opportunité de confier la vente d'alcool à des magasins d'Etat. Les promotions sur les prix, les coupons-cadeaux, les échantillons gratuits ou les campagnes de promotions sont interdites depuis 2016. La Lituanie a finalement interdit la publicité sous toutes ses formes, ce qui a posé des problèmes s'agissant de la diffusion des titres de presse étrangère n'étant pas aussi contraints.

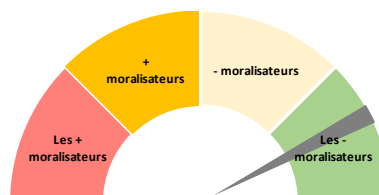
Comme en Lettonie, les boissons énergisantes (à l'exception du café) sont dans le collimateur du législateur. Depuis janvier 2015, il est interdit d'en vendre aux personnes âgées de moins de 18 ans et leur publicité est prohibée dans les établissements scolaires, les salles de concert et de sport, les théâtres, les cinémas et dans tous les médias destinés aux enfants.

Seule bonne nouvelle, le gouvernement a annoncé en janvier 2018 l'abandon d'une taxe sur le sucre, privilégiant une approche volontaire avec l'industrie alimentaire.

Contenu réalisé en partenariat avec le Lithuanian Free Market Institute (LFMI).

Luxembourg

Luxembourg	Classement dans l'UE (sur 28 pays)	Score (sur 100)
Indicateur États Moraliseurs 2019	24	17,6
> Tabac	28=	5,4
> Cigarette électronique	12	6,9
> Alcool	25	5,3
> Alimentation et boissons	28=	0,0



La place du Luxembourg dans l'indicateur est plutôt bonne du fait de son haut niveau de revenu qui rend les taxes sur les produits étudiés moins douloureuses.

Les taxes sur le tabac sont dans la moyenne en termes de montant et faibles comparé au revenu moyen du pays. Il n’y a pas d’obligation de vente sous le comptoir ni d’interdiction des distributeurs automatiques de cigarettes. L’interdiction de fumer est partielle, à savoir qu’elle est autorisée dans les espaces fumeur et dans les bars à cigares licenciés. En août 2017, une interdiction de fumer dans les véhicules transportant des enfants de moins de 12ans a été mise en place. Cette interdiction vaut aussi pour les espaces de jeu et leur environnement immédiat. Le gouvernement prévoit de légaliser le cannabis dans les années à venir.

Il n’y a pas de taxes sur les liquides des cigarettes électroniques. En revanche, la publicité pour les cigarettes électroniques est interdite partout à l’exception des points de vente et le commerce transfrontalier est illégal. Dans le cadre de la transposition de la Directive sur les produits du tabac, le gouvernement luxembourgeois a décidé d’appliquer les mêmes règles au vapotage qu’au tabac, en ce qui concerne la publicité et les interdictions de fumer dans les espaces publics fermés. Les entreprises commercialisant les cigarettes électroniques doivent payer 5 000 euros pour lancer un nouveau produit sur le marché.

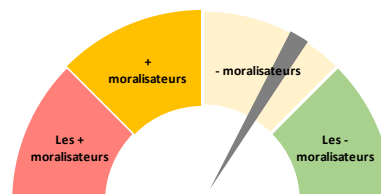
Avant ajustement revenu, les taxes sur la bière et les spiritueux sont en 3^{ème} et 7^{ème} position au sein de l’UE et il n’y a pas de taxes sur le vin. La publicité sur l’alcool est relativement libre.

On ne recense aucune mesure particulière dans le domaine de l’alimentation et des boissons non alcoolisées.

Contenu réalisé en partenariat avec Bill Wirtz de Consumer Choice Center.

Malte

Malte	Classement dans l'UE (sur 28 pays)	Score (sur 100)
Indicateur États Moraliseurs 2019	19	19,4
> Tabac	12	8,6
> Cigarette électronique	24=	3,3
> Alcool	12	7,5
> Alimentation et boissons	28=	0,0



En théorie, au moins, Malte ne semble pas offrir un cadre très tolérant pour les fumeurs, les buveurs ou les vapoteurs.

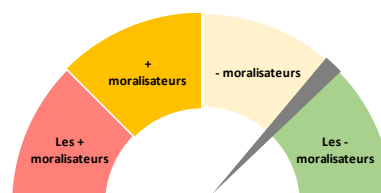
Les taxes sur le tabac y sont élevées. En 2004, Malte est le 1^{er} pays de l’UE à instaurer une interdiction de fumer dans les espaces publics fermés et en 2013, le pays a renforcé ses règles en la matière. En pratique, l’interdiction n’est respectée que dans les restaurants. Fumer et vapoter dans les voitures transportant des passagers de moins de 18 ans a été interdit en janvier 2017 avec des amendes de 50 euros.

Vapoter est une activité relativement banale à Malte et continue d’être autorisée dans les espaces public fermés. Malte est l’un des seuls pays à avoir une interdiction sur les produits du tabac chauffé. L’interdiction de publicité est totale dans les cas du tabac et des cigarettes électroniques. Il n’y a pas de taxe sur les liquides des cigarettes électroniques et le commerce transfrontalier est légal.

Les taxes sur la bière et les spiritueux sont dans la moyenne de l'UE. Une taxe sur le vin a été introduite en 2015, à un taux de 0,15 € par bouteille. En 2018, le gouvernement a réduit le taux d'alcoolémie autorisé pour conduire à 0,05 g d'alcool pour 100 ml de sang. Les publicités pour l'alcool sont interdites avant 21 heures.

Pays-Bas

Pays-Bas	Classement dans l'UE (sur 28 pays)	Score (sur 100)
Indicateur États Moraliseurs 2019	21	18,6
> Tabac	16=	8,1
> Cigarette électronique	28=	2,7
> Alcool	14	7,1
> Alimentation et boissons	18	0,7



La réputation des Pays-Bas dans le domaine des réglementations comportementales est celle d'être un pays tolérant mais les choses ont beaucoup évolué au cours des dernières années. L'actuel Ministre de la santé, Paul Blokhuis, a fait en sorte d'imposer en 2020 le paquet neutre et l'obligation de la vente sous le comptoir. Il veut aussi imposer des prix minima dans le domaine de l'alcool afin de doubler le prix de la caisse de bière de 10 à 20 € et faire passer le prix du paquet de cigarettes à 10 €. Ses ambitions concernent aussi le domaine alimentaire où il s'agirait d'imposer la reformulation d'un certain nombre d'aliments et interdire l'usage de personnalités célèbres sur les emballages. Il veut aussi bannir l'usage de la cigarette sur les terrasses et interdire aux supermarchés de vendre des cigarettes tout en élargissant la réglementation portant sur le tabac à la cigarette électronique.

Aucune de ces mesures n'est en vigueur à ce jour, ce qui n'empêche pas les Pays-Bas de compter nombre de mesures paternalistes. Depuis 2017, le pays se tourne vers le paquet neutre avec des réglementations très spécifiques sur les emballages des cigarettes interdisant les hologrammes, le scintillement, les couleurs vives, etc.

Depuis 2014, l'interdiction de fumer concerne la plupart des espaces publics fermés, avec une exception pour la marijuana et l'autorisation de créer des espaces fumeurs. Cependant, depuis février 2018, ces espaces ne sont plus autorisés dans les restaurants, les bars et les cafés. La marijuana est toujours légale et des espaces fumeurs sont autorisés sur le lieu de travail, avec l'intention de les supprimer d'ici 2023.

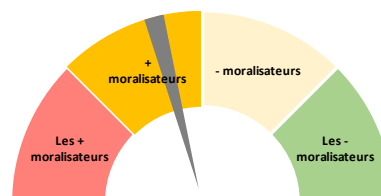
Pour le moment, les cigarettes électroniques peuvent être utilisées dans les espaces fermés. Leur publicité et le commerce transfrontaliers sont autorisés. Il n'existe pas de taxe sur le vapotage. Les taxes sur le tabac sont dans la moyenne de l'UE. Les produits du tabac chauffé sont taxés à 99,25 € par kg.

Les taxes sur l'alcool sont aussi dans la moyenne de l'UE. La publicité sur l'alcool ne peut être diffusé qu'à partir de 21 heures et les *happy hours* sont interdites depuis 2014.

Le gouvernement des Pays-Bas a graduellement baissé la quantité de sel autorisé dans le pain. La limite initiale était de 2,5 g de sel pour 100 g de pain en 2009, elle est maintenant de 1,8 g.

Pologne

Pologne	Classement dans l'UE (sur 28 pays)	Score (sur 100)
Indicateur États Moraliseurs 2019	12	25,5
> Tabac	18=	7,9
> Cigarette électronique	10	7,2
> Alcool	10	9,7
> Alimentation et boissons	19	0,7



Les taxes sur le tabac sont dans la moyenne des pays de l'UE. En décembre 2017, le gouvernement a voté une taxe de 0,5 zloty (0,12 €) par ml sur les liquides de cigarettes électroniques et une taxe sur les produits du tabac à chauffer de 141,29 zlotys (34 €) par kg, plus une taxe ad valorem de 31,41 %. Ces taxes entreront en vigueur en juin 2020. La Pologne possède une interdiction quasi-totale de la publicité pour le tabac. Les distributeurs automatiques de cigarettes sont prohibés sans imposition de la vente sous le comptoir. L'interdiction de fumer dans les bars, les restaurants et les lieux de travail est stricte mais pas totale.

Jusqu'à récemment, il était légal de fumer, d'acheter et de faire la publicité des cigarettes électroniques. En septembre 2016, la Pologne a cependant interdit la publicité, le commerce transfrontalier et le vapotage dans les espaces publics fermés et aux arrêts de bus.

Comme dans beaucoup de pays d'Europe de l'Est, la Pologne est stricte vis-à-vis de l'alcool. La publicité pour le vin et les spiritueux est interdite sous toute ses formes et la bière ne peut qu'être promue à la télévision à partir de 20 heures. Il est interdit de boire dans les rues et dans les parcs sauf autorisation contraire de la municipalité dans certains endroits. En février 2018, le gouvernement a voté une loi autorisant les autorités locales à limiter le nombre de magasins vendant de l'alcool et à interdire les ventes après 22 heures. Les taxes sur l'alcool sont dans la moyenne de l'UE.

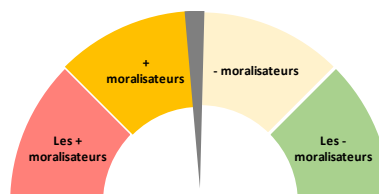
En septembre 2015, la Pologne a introduit de nouvelles restrictions sur ce qui peut être vendu dans les écoles ou servi dans les cantines. Cela a conduit à des absurdités comme l'interdiction de vendre de grandes bouteilles d'eau. Dans les cantines, suite à une limitation stricte de la quantité de sel et de sucre, nombre de repas ne sont pas consommés et des enfants apportent du sel et du sucre de la maison. Le développement du commerce de friandises a même pu être observé dans certaines écoles.

Du coup, en septembre 2016, les règles ont été légèrement assouplies. Certains produits sont de nouveau autorisés à la vente comme le café sucré ou les brioches. Les limites portant sur le sel et le sucre sont moins strictes.

Contenu réalisé en partenariat avec le Civil Development Forum (FOR).

Portugal

Portugal	Classement dans l'UE (sur 28 pays)	Score (sur 100)
Indicateur États Moralisateurs 2019	14	25,0
> Tabac	22	6,9
> Cigarette électronique	7	9,1
> Alcool	18	6,0
> Alimentation et boissons	10=	3,0



Le Portugal était bien placé dans les deux précédentes éditions de l'indicateur. Dans l'édition 2019, sa position s'est détériorée, en particulier du fait de réglementations alimentaires plus sévères.

Selon les standards de l'UE, les interdictions de fumer sont limitées mais devrait se renforcer d'ici 2021. Actuellement, il est généralement interdit de fumer dans les bars, les restaurants, les cafés et les boîtes de nuit de moins de 100 mètres carrés. Le propriétaire peut néanmoins mettre à disposition des espaces fumeurs de 30 % de l'espace total, ou créer un espace physiquement séparé équivalent à 40 % de l'espace public offert. Fumer est illégal dans les endroits qui rassemblent des enfants, y compris dans les espaces extérieurs comme les terrains de jeu. Les amendes sont de 750 euros pour un fumeur et de 250 000 euros pour un établissement. Les taxes sur le tabac sont dans la moyenne des pays d'Europe du Sud mais elles sont en 8^{ème} position dans l'UE après ajustement revenu. La publicité sur le tabac n'est tolérée que sur les points de vente. La vente sous le comptoir n'est pas imposée et les distributeurs automatiques de cigarettes sont autorisés.

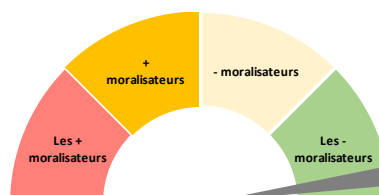
Vapoter est interdit partout où fumer l'est aussi. Les liquides de cigarettes électroniques sont taxés à 0,31 € par ml, ce qui augmente le prix d'une bouteille standard de 3,10 €. Elle est passée à 0,60 € mais elle reste parmi les plus élevées de l'UE.

Côté alcool, il peut être vendu dans les magasins entre 8 heures et minuit et les horaires de fermeture des bars et des restaurants sont libres au niveau du pays, certaines municipalités imposant des règles plus strictes. Les taxes sur les bières et les spiritueux sont dans la moyenne de l'UE et il n'existe pas de taxe sur le vin. Les publicités sur l'alcool ne peuvent pas être diffusées avant 22h30 et le sponsoring est très réglementé.

Les boissons non alcoolisées sont taxées depuis 2017. Les boissons contenant plus de 8 g de sucre pour 100 ml sont taxées à hauteur de 0,16 € par litre, les autres à hauteur de 0,08 € par litre. Le gouvernement interfère aussi dans les processus de production. Depuis janvier 2019, la quantité de sel contenue dans le pain est limitée à 1,2 g de sel pour 100 g de pain. Cette quantité devrait passer à 1,1 g en 2020 et 1 g en 2021.

République Tchèque

République Tchèque	Classement dans l'UE (sur 28 pays)	Score (sur 100)
Indicateur États Moralisateurs 2019	27	13,8
> Tabac	20	7,2
> Cigarette électronique	24=	3,3
> Alcool	28	3,3
> Alimentation et boissons	28=	0,0



La République Tchèque était jusqu'en 2017 une sorte de paradis en matière de liberté individuelle. Mais depuis mai 2017 et l'instauration d'une interdiction totale de fumer dans les lieux publics, les choses ont évolué. En dehors de la chicha, il n'y a aucune exception (espaces fumeurs ou exemption). Une étude, publiée fin 2017, indique que 58 % des tchèques trouvent cette interdiction excessive⁵. Les amendes vont de 5 000 CZK (185 €) pour les fumeurs en infraction à 50 000 CZK (1 850 €) pour les propriétaires d'établissements à destination du public.

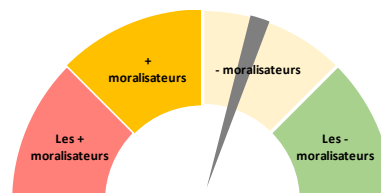
Cette interdiction explique pourquoi la République Tchèque a laissé sa place à l'Allemagne. Mais pour le reste, ce pays reste très tolérant. La publicité pour les cigarettes électroniques est autorisée dans le respect du droit européen, le vapotage n'étant interdit que dans certains lieux publics comme les aéroports ou les transports publics. Il n'y a en outre pas de taxes sur les liquides des cigarettes électroniques, les aliments ou les boissons sans alcool. Les taxes sur le tabac, après ajustement revenu, sont les 2^{ème} taxes les plus faibles au sein de l'UE. Les cigarettes peuvent être vendues dans des supermarchés et distribuées dans des machines automatiques.

Les publicités pour les boissons alcoolisées sont autorisées, sauf dans certains lieux publics comme les écoles. Les taxes sur la bière et les spiritueux sont bien en-dessous des niveaux pratiqués en moyenne dans l'UE. Il n'existe pas de taxe sur le vin et pas de restrictions sur l'heure à partir de laquelle les bars et les restaurants doivent arrêter de servir de l'alcool. En revanche, les distributeurs automatiques d'alcool sont interdits depuis 2018.

Contenu réalisé en partenariat avec Peter Kotka.

Roumanie

Roumanie	Classement dans l'UE (sur 28 pays)	Score (sur 100)
Indicateur États Moralisateur 2019	17	20,2
> Tabac	11	8,9
> Cigarette électronique	14	5,8
> Alcool	19	5,5
> Alimentation et boissons	28=	0,0



La Roumanie reste un pays tolérant dans le domaine des modes de vie. Même après ajustement revenu, les taxes sont bien en inférieures à celles pratiquées dans les autres pays de l'UE.

Les taxes sur le tabac sont faibles en termes de montant et dans la moyenne après ajustement revenu. Les distributeurs automatiques de cigarettes sont interdits en Roumanie et, depuis mai 2016, le pays a une des politiques les plus restrictives en matière de tabac. L'interdiction de fumer porte sur le lieu de travail, les bars et les restaurants. Seuls les aéroports et les prisons sont exclus. Après de fortes protestations de la part de la population, le Parlement envisageait d'autoriser des espaces fumeurs dédiés mais le projet n'a pas abouti.

Vapoter n'est pas inclus dans les interdictions de fumer mais est prohibé dans les transports publics. Les cigarettes électroniques sont légales, mais en 2016, une taxe sur les liquides a été mise en place à un taux de 0,10 € par ml, le taux a depuis augmenté à 0,11 €. Le commerce transfrontalier de liquides pour cigarettes électroniques est illégal et les produits du tabac à chauffer sont à 383,78 Leu roumain par kg (87 €/kg).

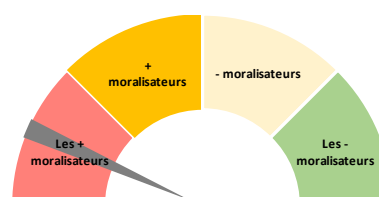
Il n’y a pas de taxe sur le vin, le taux d’imposition de la bière y est le plus faible de l’UE et celui des spiritueux le 3^{ème} plus faible. La publicité pour les spiritueux n’est autorisée à la télévision qu’à partir de 22 heures. L’affichage publicitaire est interdit s’agissant des spiritueux. Par contre, la publicité de la bière et du vin est légale, sans aucune restriction.

Une nouvelle taxe sur les boissons sucrées devrait voir le jour, mais au moment de la rédaction de l’étude, le Parlement ne l’avait pas encore voté. Elle devrait entrer en vigueur en 2020.

Contenu réalisé en partenariat avec Dino Landa.

Royaume-Uni

Royaume-Uni	Classement dans l'UE (sur 28 pays)	Score (sur 100)
Indicateur États Moraliseurs 2019	4	37,0
> Tabac	1	15,1
> Cigarette électronique	28=	2,7
> Alcool	6	12,5
> Alimentation et boissons	3=	6,7



Suite au durcissement observé en Lituanie et en Estonie, le Royaume-Uni est passé de la 3^{ème} à la 4^{ème} place de l’indicateur. Comme l’Irlande, le Royaume-Uni a une approche très souple s’agissant des cigarettes électroniques et très rigide s’agissant du tabac, de l’alcool, de l’alimentation et des boissons. Le Royaume-Uni impose notamment des taxes élevées dans tous les domaines. Après ajustement revenu, le pays a le taux d’imposition sur le tabac le plus élevé, le 2^{ème} sur le vin et la bière, et le 5^{ème} sur les spiritueux.

L’interdiction de fumer, mise en place en 2007 (2006 en Ecosse), y est presque totale avec moins d’exceptions que dans la plupart des autres pays de l’UE. Depuis 2015 (2016 en Ecosse), elle concerne tous les voyageurs des voitures transportant des passagers de moins de 18 ans. En 2008, la Grande Bretagne fut le 1er pays de l’UE à imposer des avertissements graphiques sur les paquets de cigarettes. En 2011, les distributeurs automatiques de cigarettes ont été interdits. La vente sous le comptoir a été imposée en 2015. En mai 2016, le Royaume-Uni et la France devenaient les 1^{ers} pays européens à imposer le paquet neutre.

Il n’y a pas eu de transposition de la Directive sur les produits du tabac concernant les cigarettes électroniques au Royaume-Uni. Les ventes transfrontalières sont légales, tout comme les publicités pour les cigarettes électroniques. Les autorités sanitaires reconnaissent que la cigarette électronique a un rôle à jouer dans le fait d’arrêter de fumer. Une proposition de bannir le vapotage dans les espaces publics au pays de Galles a échoué en 2017. Aucune proposition de ce genre n’est à l’étude en Angleterre, en Ecosse ou en Irlande du Nord.

L’Ecosse a introduit, en mai 2018, des prix minima sur l’alcool de 50 pennies par unité. Le pays de Galles devrait reproduire cette démarche. Les réductions du type « une achetée, une offerte » sont également interdites en Ecosse. La publicité sur l’alcool est une exception importante de l’Etat moralisateur anglais puisqu’elle est – selon des règles strictes – autorisée dans tous les media.

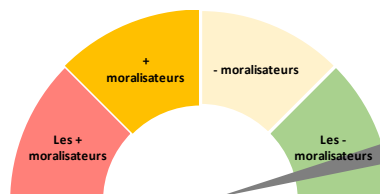
Une taxe sur les boissons sucrées est en vigueur depuis en mai 2018 à un taux de 24 penny pour les boissons contenant plus de 8 g de sucre pour 100 ml et 18 penny pour celles qui en contiennent

entre 5 et 8 g pour 100 ml. Ces dernières années, les aliments et les boissons non alcoolisées sont devenus la cible des législateurs. Les produits de consommation considérés comme trop gras, trop sucré ou trop salé ne doivent pas apparaître dans des publicités diffusées au cours des programmes destinés au moins de 16 ans. Cette interdiction vaut aussi sur les media numériques depuis décembre 2016. Si la stratégie de lutte contre l'obésité du parti Conservateur est mise en œuvre à 100 %, elle portera sur tous les programmes diffusés avant 21 heures. Cette stratégie vise tout particulièrement les enfants. Elle inclut une interdiction des réductions portant sur l'achat en gros des produits jugés trop riches et leur exposition à l'entrée des magasins et aux caisses. Elle impose aussi l'inscription du nombre de calories sur l'emballage de tous les plats préparés et interdit la vente de boissons énergisantes (à l'exception du café) aux jeunes de moins de 18 ans. Le gouvernement écossais a proposé un plan quasi identique.

Le score obtenu par la Grande-Bretagne dans l'indicateur des Etats moralisateurs ne prend pas en compte tous les éléments liés à l'implication du gouvernement dans le secteur de l'alimentation. En effet, dans le cadre d'un accord dit « volontaire », *Public Health England* a organisé un plan de reformulation alimentaire visant à réduire la teneur en sucre des aliments de 20 % d'ici 2020 et le nombre de calories de 20 % d'ici 2024. Il est difficile d'évaluer l'impact de cette politique sur les consommateurs et de savoir s'ils considèrent les produits plus ou moins savoureux. Cette politique « volontaire » ne génère aucun point dans le cadre de l'indicateur et ne détériore donc pas la note du Royaume-Uni.

Slovaquie

Slovaquie	Classement dans l'UE (sur 28 pays)	Score (sur 100)
Indicateur États Moralisateurs 2019	26=	16,9
> Tabac	23	6,8
> Cigarette électronique	15	5,3
> Alcool	22	4,8
> Alimentation et boissons	28=	0,0



L'approche slovaque en matière de libertés individuelles, sans être parfaite, est plus tolérante que dans bien d'autres pays.

Les taxes sur le tabac sont bien plus faibles que la moyenne de l'UE. En mai 2017, la Slovaquie a introduit une taxe spécifique de 73,90 € par kg sur les produits du tabac chauffé. Cette taxe est de 76,70 € depuis février 2019. Fumer est en partie interdit dans les espaces publics fermés, mais des dispositions permettent aux propriétaires de bars et de restaurants d'accommoder leur clientèle en lui permettant de fumer dans des espaces séparés. Les distributeurs automatiques de cigarettes sont interdits, mais la vente sous le comptoir n'est pas obligatoire.

Il n'y a pas de taxe sur les liquides des cigarettes électroniques. Le vapotage est interdit là où la cigarette est prohibée. La publicité pour les cigarettes électroniques est interdite et cette industrie ne peut pas faire de sponsoring. Le commerce transfrontalier est, lui aussi, interdit.

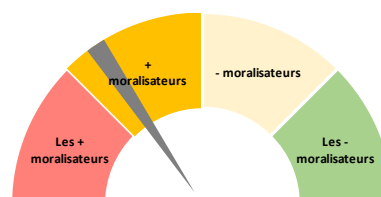
Les taxes sur la bière sont faibles et il n'y a pas de taxe sur le vin, sauf sur le vin pétillant taxé à 0,80 € le litre. La taxe sur les spiritueux est plus élevée, mais elle reste bien inférieure à la moyenne de l'UE. La publicité pour l'alcool est autorisée. Le gouvernement slovaque a aussi autorisé la distillation à

domicile en janvier 2019. Les Slovaques peuvent maintenant produire jusqu'à 25 litres par an d'éthanol, ce qui permet de produire 50 litres de spiritueux. Pour ce faire, ils doivent utiliser leurs fruits et se faire enregistrer auprès du gouvernement. Ces boissons ne peuvent pas être vendues. En revanche, la Slovaquie est l'un des 4 pays de l'UE à interdire de boire avant de conduire. Cette politique de tolérance zéro s'appliquait également aux cyclistes sur les pistes cyclables jusqu'en janvier 2017. Cette mesure a depuis été assouplie pour permettre aux cyclistes l'ingestion d'une pinte de bière (la limite d'alcool dans le sang a été relevée à 0,05 %).

Contenu réalisé en partenariat avec Radovan Durana de l'Institute of Economic and Social Studies.

Slovénie

Slovénie	Classement dans l'UE (sur 28 pays)	Score (sur 100)
Indicateur États Moralisateur 2019	9	30,3
> Tabac	7	9,6
> Cigarette électronique	5	9,7
> Alcool	9	9,7
> Alimentation et boissons	14=	1,3



La Slovénie souffre depuis plusieurs années de réglementations très strictes en matière de « style de vie ».

Les distributeurs automatiques de cigarettes sont maintenant interdits sur l'intégralité du territoire. La publicité portant sur les produits du tabac est interdite à la télévision et dans le cadre de tous les spectacles destinés aux personnes de moins de 18 ans. En revanche, à l'opposé de ce qui se pratique dans les pays anglosaxons, les espaces fumeurs sont autorisés dans la limite de 20 % de l'espace des locaux à disposition. Il n'est pas possible d'y proposer de la nourriture ou des boissons. Le gouvernement a prévu la mise en place du paquet neutre en 2020, une interdiction totale de la publicité sur le tabac, l'obligation de la vente sous le comptoir et la mise en place d'un système de licence pour les revendeurs.

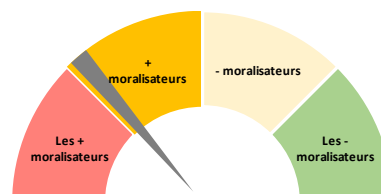
Depuis mars 2017, les cigarettes électroniques sont considérées comme des produits du tabac. Du coup, l'interdiction de vapoter est identique à celle de fumer et le commerce transfrontalier est interdit, tout comme l'est la publicité. Une taxe de 0,18 € par ml sur les liquides a été mise en place en avril 2016, avec le but affiché de décourager les fumeurs de passer au vapotage.

Les taxes sur les bières sont élevées, mais celles sur les spiritueux sont proches de la moyenne de l'UE et il n'en existe pas sur le vin. La Slovénie a totalement interdit la publicité des boissons alcoolisées de plus de 15°. Les publicités pour les bières et le vin de moins de 15° peuvent être diffusées à la télévision et la radio entre 21h30 et 7 heures du matin et au cinéma après 22 heures. Les publicités pour l'alcool sont interdites sur les panneaux d'affichage dans un périmètre de moins de 300 mètres d'une école ou d'un jardin d'enfant.

En dehors de l'interdiction des distributeurs automatiques de nourriture dans les établissements scolaires, la Slovaquie n'impose pas de réglementations sur les aliments et boissons non alcoolisées.

Suède

Suède	Classement dans l'UE (sur 28 pays)	Score (sur 100)
Indicateur États Moralisateur 2019	8	32,3
> Tabac	25	5,8
> Cigarette électronique	18	4,3
> Alcool	2	21,2
> Alimentation et boissons	15	1,0



Dans le domaine du tabac, la Suède est beaucoup plus tolérante que nombre d'autres pays de l'UE. La publicité pour les cigarettes est interdite mais celle du snus, produit à base de tabac sans fumée, est autorisée sous certaines conditions et ce produit est moins taxé que les cigarettes. La Suède est le seul pays de l'UE qui autorise ce type de tabac qui est totalement légal grâce à une exemption au droit européen datant de 1995. Les interdictions de fumer permettent néanmoins les espaces fumeurs dans les lieux de travail, les bars et les restaurants. Néanmoins, une législation votée en décembre 2018 interdira de fumer dans un grand nombre d'espaces publics ouverts. Les distributeurs automatiques de cigarettes sont autorisés, ainsi que la vente sur le comptoir. Le paquet neutre n'est pas envisagé. La Suède possède de loin le taux de tabagisme le plus bas en Europe.

La Suède a tardivement transcrit la directive européenne sur les produits du tabac dans son droit national. Elle a ainsi mis fin à une période d'absence totale de réglementation sur les cigarettes électroniques. Dorénavant, le sponsoring dans ce secteur est interdit mais le commerce transfrontalier est autorisé. Il est nécessaire d'avoir une licence pour vendre des liquides contenant plus de 1,7 mg/ml. Depuis juillet 2018, les liquides sont taxés à hauteur de 2 couronnes/ml (soit 0,21 €) par ml. Les touristes n'ont le droit d'entrer dans le pays qu'avec 20 ml de liquide (et 200 g de tabac chauffé), au-delà ils doivent s'acquitter des taxes. Les vapoteurs n'ont plus, depuis décembre 2018, le droit de vapoter dans les espaces publics fermés ainsi que là où fumer est interdit.

La Suède est l'un des deux pays membres de l'UE à imposer un monopole d'Etat pour la vente des boissons alcoolisées. La Suède a le niveau de taxe sur les spiritueux le plus élevé de l'UE, en termes de recettes ou après ajustement revenu. Les taxes sur la bière et le vin sont aussi dans le top 5. La publicité pour l'alcool est complètement interdite à la télévision et à la radio et sur les panneaux d'affichage de façon générale et depuis 1991, les publicités à la télévision dont on peut induire qu'elles sont destinées aux enfants de moins de 12 ans sont illégales. Par ailleurs, aucune publicité ne peut être diffusée avant, pendant et après des programmes destinés aux enfants.

Le gouvernement suédois prévoit de réglementer les glaces contenant de l'alcool au même titre que les boissons alcoolisées, avec une possible interdiction d'en faire la publicité sur les réseaux sociaux.

Contenu réalisé en partenariat avec Timbro.

8. LISTE DES FIGURES, TABLEAUX ET ZOOMS

Figure 1 : Espérance de vie par rapport au score obtenu	13
Figure 2 : taux de fumeurs par rapport au score obtenu	13
Figure 3 : Consommation d'alcool par habitant (en litres) par rapport au score obtenu.....	14
Tableau 1 : Classement et scores des 28 pays de l'UE	8
Tableau 2 : Classement des pays avec détail des secteurs	9
Tableau 3 : Classement des pays Tabac	21
Tableau 4 : Zoom sur les interdictions de fumer (compte pour 30 % de la rubrique Tabac)	22
Tableau 5 : Classement des pays Cigarette électronique	24
Tableau 6 : Classement des pays Alcool.....	26
Tableau 7 : Zoom sur les interdictions sur la publicité sur l'alcool (compte pour 20 % de la rubrique Alcool).....	27
Tableau 8 : Zoom sur les autres restrictions et interdits alcool (compte pour 30 % de la rubrique Alcool).....	28
Tableau 9 : Classement des pays Alimentation et boissons.....	30
Zoom 1 : La fiscalité comportementale, source du trafic illicite et du marché parallèle.....	14
Zoom 2 : Le durcissement de la répression, une solution contreproductive.....	15
Zoom 3 : Qu'est-ce que la régressivité fiscale ?	15
Zoom 4 : La régressivité en débat	16

9. BIBLIOGRAPHIE

- ALLCOTT H., LOCKWOOD B. B. & TAUBINSKY D. (2019), Regressive Sin Taxes, with an Application to the Optimal Soda Tax. *Quarterly Journal of Economics*.
- CHERNICK H. & RESCHOVSKY A. (2000). Yes! Consumption Taxes Are Regressive, *Challenge*, Vol. 43, No. 5, pp. 60-91.
- COASE, R.H. (1960), The Problem of Social Cost. Source: *Journal of Law and Economics*, Vol. 3 (Oct.), pp. 1-44.
- DAVIS L. & KNITTEL C. R. (2016), Are Fuel Economy Standards Regressive?, NBER Working Paper No. 22925.
- DAVIS L. W. & KNITTEL C. R. (2019), Are Fuel Economy Standards Regressive? *Journal of the Association of Environmental and Resource Economists*, 6(S1), S37–S63.
- DECOSTER A., LOUGHREY J., O'DONOGHUE C. & VERWERFT D. (2010), How regressive are indirect taxes? A microsimulation analysis for five European countries. *Journal of Policy Analysis and Management*, 29(2), 326–350.
- FARHI E. & GABAIX E. (2015), Optimal Taxation with Behavioral Agents. NBER, Working Paper No. 21524.
- GRUBER J. (2003), Smoking's Internalities. *Health and Medicine*.
- GRUBER J. & KÖSZEGI B. (2004), Tax Incidence When Individuals Are Time-Inconsistent: The Case of Cigarette Excise Taxes. *Journal of Public Economics* 88 (9-10), pp.1959-1987.
- HUGHES J. E., KNITTEL C. & SPERLING D. (2008), Evidence of a shift in the shortrun price elasticity of gasoline demand, *The Energy Journal*, 29(1), 93–114.
- KAKWANI N. C. (1977), Measurement of Tax Progressivity: An International Comparison, *The Economic Journal*, Vol. 87, No. 345, pp. 71-80.
- KATO Junko (2003), *Regressive Taxation and the Welfare State: Path Dependence and Policy Diffusion*. New York: Cambridge University Press.
- KNITTEL C. & SANDLER R. (2018), The Welfare Impact of Second-Best Uniform-Pigouvian Taxation: Evidence from Transportation. *American Economic Journal: Economic Policy* 2018, 10(4): 211–242.
- LEVIN L., LEWIS M. S. & WOLAK F. A. (2016), High frequency evidence on the demand for gasoline, NBER Working Paper No. 22345.
- LYON A. B. & SCHWAB R. M. (1995), Consumption Taxes in a Life-Cycle Framework: Are Sin Taxes Regressive? *The Review of Economics and Statistics*, 77(3), 389.
- MUSGRAVE R. A. & THIN T. (1948), Income Tax Progression 1929-48. *Journal of Political Economy*, vol. 56 (December), pp. 498-514.
- PARK S. Y., & ZHAO G. (2010), An estimation of US gasoline demand: A smooth timevarying cointegration approach, *Energy Economics*, 32, 110–120.
- PARRY I.W.H. & SMALL, K.A. (2005), Does Britain or the United States Have the Right Gasoline Tax?, *The American Economic Review*, Vol. 95, No. 4 (Sep., 2005), pp. 1276-1289.

PIGOU A.C. (1920), *The Economics of Welfare*.

PIKETTY et SAEZ (2007) <https://eml.berkeley.edu/~saez/piketty-saezJEP07taxprog.pdf>

POCK M. (2010), Gasoline demand in Europe: New insights, *Energy Economics*, 32(1), 5462.

REMLER D. (2004), Poor Smokers, Poor Quitters, and Cigarette Tax Regressivity. *American Journal of Public Health*.

SELIGMAN E. (1894), *Progressive Taxation in Theory and Practice*, Publications of the American Economic Association, Vol. 9, No. 1/2 (Jan. - Mar.), pp. 7-222.

SMALL K. A. & VAN DENDER K. (2007), Fuel efficiency and motor vehicle travel: The declining rebound effect, *Energy Journal*, 28(1), 25–51.

STEINMO S. (1993), *Taxation and Democracy: Swedish, British and American Approaches to Financing the Modern State*, Yale University Press, 302 pages.

SUNSTEIN C. & THALER R. (2003), Libertarian paternalism is not an oxymoron. *The University of Chicago Law Review*, Vol 70, N°4, pp. 1159–1202.

TEIXIDÓ J. J. & VERDE S. (2016), Is the Gasoline Tax Regressive in the Twenty-first Century?, *EUI Working Paper MWP 2016/19*.

TOWNSEND J.L., RODERICK P., COOPER J. (1994), Cigarette smoking by socioeconomic group, sex, and age: effects of price, income and health publicity. *BMJ*. 309:923–926.

VISCUSI K. (1999), Cigarette Taxation and the Social Consequences of Smoking. In *Tax Policy and the Economy*, Vol. 13, edited by James Poterba. Cambridge, Mass.: MIT Press, 1999.

WILENSKY Harold (2002), *Rich Democracies: Political Economy, Public Policy, and Performance*. Berkeley and Los Angeles: University of California Press.

NOTES

¹ Une externalité est un effet économique créé par une activité, et qui n'est pas pris en compte dans les coûts par l'entreprise ou l'individu qui la crée. Celle-ci peut être positive ou négative. Par exemple, dans un système de caisses maladie par répartition, un fumeur coûte à l'ensemble de la collectivité s'il tombe malade.

Théoriquement, les taxes sur les cigarettes sont mises en place pour contrebalancer ces coûts – qui ne sont pas inclus dans le prix brut d'un paquet – et d'inciter les fumeurs à ne plus acheter de tabac. On dira alors que les taxes doivent corriger les externalités créées par cette activité.

² Contrairement aux modèles présentés en microéconomie traditionnelle, où les préférences sont constantes dans le temps. GRUBER J. & KOSZEGI B. (2001), Is Addiction 'Rational'? Theory and Evidence, Quarterly Journal of Economics, Vol.116, No. 4.

³ <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/29320810>

⁴ <https://www.irishtimes.com/news/politics/european-commission-criticises-parts-of-alcohol-health-warning-plan-1.3481940>

⁵ <https://www.radio.cz/en/section/curraffrs/poll-most-czechs-want-easing-of-smoking-ban>

SUR L'AUTEUR ET LES CONTRIBUTEURS

L'auteur de cette étude, **Christopher Snowden**, est Directeur de la division économie des modes de vie à l'Institute of Economic Affairs (Londres). Il est spécialiste des questions réglementaires liées aux modes de vie. Son travail a été réalisé pour **Epicenter** (European Policy Information Center), en partenariat avec plusieurs think-tank européens, dont l'Institut économique Molinari.

L'adaptation française a été faite par **Cécile Philippe**, présidente de l'IEM, et **Mayeul de Dinechin** dans le cadre d'un stage. **Lucas Léger** a participé à ce travail en analysant la littérature économique et en rédigeant des zooms. Diplômé en analyse économique du droit des Universités de Hambourg et Rotterdam, il termine actuellement sa thèse au CNAM et collabore avec l'IEM.

PUBLICATIONS RECENTES DE L'IEM

MARQUES Nicolas et PHILIPPE Cécile (2019), *Le jour où les Etats de l'Union européenne ont dépensé toutes leurs recettes annuelles*, Institut économique Molinari, Paris-Bruxelles, 5^{ème} édition, novembre 2019, 36 pages.

MARQUES Nicolas et PHILIPPE Cécile (2019), *La fiscalité sur les carburants et les cigarettes. Comment l'automobiliste et le fumeur ont été transformés en 'vaches à lait' avec 60 milliards de taxes*, Institut économique Molinari, Paris-Bruxelles, octobre 2019, 36 pages.

VAN DEN HAUWE Ludwig (2019), *Que penser de la Libra la cryptomonnaie de Facebook*, Institut économique Molinari, Paris-Bruxelles, octobre 2019, 16 pages.

PHILIPPE Cécile, MARQUES Nicolas et ROGERS James (2019), *La pression sociale et fiscale réelle du salarié moyen au sein de l'UE*, Institut économique Molinari, Paris-Bruxelles, 10^{ème} édition, juillet 2019, 42 pages.

MARQUES Nicolas et PHILIPPE Cécile (2019), *Le partage de la contribution sociale et fiscale des entreprises du CAC 40 français en 2018... 265 milliards pour les salariés, 72 milliards pour les États et 36 milliards nets d'impôts pour les actionnaires*, Institut économique Molinari, Paris-Bruxelles, 2^{ème} édition, mai 2019, 40 pages.

MARQUES Nicolas (2019), *La taxation française des services numériques, un constat erroné, des effets pervers*, Institut économique Molinari, Paris-Bruxelles, mars 2019, 58 pages.

